

**Université  
des Antilles**



# Procès-verbal du Conseil d'Administration

**du 23 mai 2019**

# Conseil d'administration

Le jeudi 23 mai 2019 à 9 heures en GUADELOUPE

## Liste d'émargement

CC	Nom	Prénom	Fonction	Implantation	SIGNATURE
Collège A : 6	GEOFFROY	Michel	PR	971	P
	JANKY	Eustase	PRESIDENT UA		P
	MONTAUBAN	Jean-Gabriel	PR	971	Procuration
	BERTIN-ELISABETH	Cécile	PR	972	A
	CESAIRE	Raymond	PR	972	P
	VIRASSAMY	Georges	PR	972	P
Collège B : 6	CASSIN	Laura-Line	MCF	971	P
	HERTOGH	Claude	MCF	971	P
	NAGAU	Jimmy	MCF	971	P
	AURELIA-TOTO	Dominique	MCF	972	Procuration
	COLOT	Serge	MCF	972	P
	MARCELIN-FRANCOIS-HAUGRIN	Odile	MCF	972	A
IATOS : 4	GERARDIN	Frédéric	BIATSS	971	P
	HARAL	Bruno	BIATSS	971	Procuration
	KIMBOO	Karine	BIATSS	972	A
	PORTECOP	Olivier	BIATSS	972	P
Étudiants : 4	LARROUY	James	Étudiant	971	P
	AGAPE	Kéïza	Étudiante	971	Procuration
	TRESFIELD	Steeve	Étudiant	972	A
	GABOURG	Raïssa	Étudiante	972	P
Personnalités Extérieures : 10	PENCHARD	Marie-Luce	Conseil Régional	971	P
	NELLA	Aurélie	CTM	972	A
	GATIBELZA	Josiane	Ville Universitaire	971	P
	BRAVO-PRUDENT	Arlette	Ville Universitaire	972	A
	KECLARD	Lisiane	Personnalité extérieure	971	P
	ALICE	Jean	Personnalité extérieure	971	P
	NAGAPIN	Henri	Personnalité extérieure	971	P
	THOUARD	Emmanuel	Personnalité extérieure	972	A
	HAYOT	Bernard	Personnalité extérieure	972	A
	MORINIÈRE	Max	Personnalité extérieure	972	A

## Liste d'émargement (suite)

CC	Nom	Prénom	Fonction	Implantation	SIGNATURE
Invités de droit	FOURAR	Mostafa	Recteur	971	Représenté par M, Philippe DELACOURT
	JAN	Pascal	Recteur	972	Représenté par Mme Marie- Jacqueline ROBERTIN-DESROC
	MALHEY	Bruno	Directeur Général des Services	Administration Générale	P
	FILLOD	Noëllie	Agent Comptable	Administration Générale	P
	SUBITS	Vincent	DAF	Administration Générale	P
	LAPLAIGE-AURIAULT	Charline	Adjointe DRH Resp. PGAFP	Administration Générale	P
	DAVID	Jean-Charles	Directeur délégué à la Recherche et aux Affaires Institutionnelles	Administration Générale	P
	EPAMINONDAS	Angéla	Chef de Cabinet	Administration Générale	P
	CHERDIEU	Jean-Pierre	Administrateur Provisoire du Pôle Guadeloupe	971	A
Invités	JOSEPH	Philippe	VP délégué à l'innovation pédagogique	Administration Générale	A
	MOLINIE	Jack	Vice-président délégué à la répartition des moyens	Administration Générale	P
	ROBERTIN-DESROC	Marie- Jacqueline	Rectorat MTQ	972	P
	DELACOURT	Philippe	Rectorat GPE	971	P
	CHOLET	Stéphane	VP étudiant Établissement	Administration Générale	P

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 23 MAI 2019**  
*Salle des conseils de l'administration générale (Campus de Fouillole)*

**Ordre du Jour**

**1. Propos liminaires du Président**

**2. Approbation du PV du CA du 26 mars 2019**

**3. Affaires institutionnelles**

- a) Proposition de nomination du directeur de la DOSIP
- b) Révision des statuts des composantes et des services communs

**4. Affaires financières**

- a) Budget rectificatif n°1/2019 ;
- b) Actualisation des délais d'amortissement des biens immobilisés ;
- c) Modification du seuil minimum pour les achats en crédits 20 ;
- d) FSDIE – Part sociale ;
- e) Répartition du « produit CVEC » ;
- f) Création d'un comité d'aide sociale ;
- g) Mise en place d'un service facturier ;
- h) Convention H2020 Rise-ConnectCaribbean (233 365 €).

**5. Ressources humaines**

- a) Renouvellement des agents contractuels ;
- b) Organigrammes des composantes et des services de l'administration générale (point reporté, le CT ayant réservé son avis à une prochaine séance) ;
- c) Calendrier de fermeture de l'établissement.

**6. Affaires pédagogiques :**

- a) Exonération des droits d'inscription pour les étudiants étrangers.

**7. Questions diverses**

## 1. Propos liminaires du Président

Merci beaucoup à ceux qui sont venus pour ce CA. En propos liminaires, je n'ai pas grand-chose, si ce n'est que je vous remercie beaucoup d'être venus. Vous dire aussi que nous avons eu la visite du Conseil d'État la semaine du 6 au 11 mai 2019. On aurait pu s'en passer mais quelquefois malheureusement nous avons besoin de nous arrêter un peu pour réfléchir pour se repositionner sur une trajectoire dont le champ est très étroit, mais il faut parfois aussi des moments forts dans la vie de l'université et cela peut être un moment fort dans la vie de notre université.

Dans les autres informations, nous avons Parcoursup deuxième version cette année, qui va être aussi difficile, peut-être un peu moins que l'année précédente parce qu'on a travaillé sur les difficultés de l'année précédente pour essayer d'améliorer cette année. L'année précédente, nous n'avons pas eu de contrôle et il a fallu malheureusement faire appel à des enseignants du second degré pour nous aider à mettre en place ces travaux de remédiation. Tout ce que nous avons pu mettre en place a fonctionné. Cette année, nous avons travaillé différemment, en essayant d'impliquer les doctorants et ça fonctionne. Espérons que le projet sera beaucoup plus facile à mettre en place. Et puis, nous avons aussi fait appel à du personnel administratif pour tenter de coordonner. Nous avons deux VP CFVU. La personne administrative est fondamentale. Tout ce qui consomme un financement doit être évalué. L'évaluation ne sera pas faite par le personnel administratif mais cela va sensibiliser au moins les VP CFVU pour que cette évaluation soit faite.

Voilà, je n'ai pas d'autres éléments nouveaux. La fin de l'année est déjà pratiquement arrivée, et on parle déjà de la prochaine rentrée universitaire qui va être, je l'espère, moins difficile que les années précédentes. Nous avons beaucoup avancé dans la mise en place des textes, nous sommes en train de travailler sur la mise en place d'une commission d'aide sociale, nous travaillons sur un certain nombre de projets qui n'ont pas encore vu le jour mais qui le seront d'ici l'année prochaine. Tout cela pour vous dire que l'université fonctionne relativement bien, comme les autres universités, à part quelques éléments que nous rencontrons par-ci par-là, mais c'est en cours de règlement ou déjà réglé.

Voilà, merci beaucoup. Nous passons à l'ordre du jour avec l'adoption du procès-verbal du conseil d'administration du 26 mars 2019.

## 2. Approbation du PV du CA du 26 mars 2019

### **Le président :**

Avant de vous donner la parole, je vais demander au DGS s'il a noté un mieux par rapport aux précédents PV.

### **M. Bruno Malhey**

Un mieux significatif. Cette nouvelle société a rendu un document (je parle sous contrôle de Monsieur David qui l'a relu, ainsi que Madame Epaminondas), vraiment un travail de qualité sur lequel on a relevé certes quelques coquilles comme habituellement, mais beaucoup moins qu'avec la société précédente.

### **Le président :**

Merci. J'avais oublié les questions diverses, je pense que c'est la raison pour laquelle Monsieur Gérardin me fait signe... Est-ce qu'il y a des questions diverses ?

### **Le président :**

Monsieur Hertogh ?

**M. Claude Hertogh**

Merci Monsieur le Président. Une question sur la possibilité pour l'UFR STAPS de se faire aider pour le paiement des installations sportives.

**Le président :**

Monsieur Gérardin ?

**M. Frédéric Gérardin**

Une demande récurrente Monsieur le Président. J'avais demandé dès le CA de janvier qu'on puisse avoir un bilan trimestriel de l'exécution de votre délégation de pouvoir. Il avait été convenu aux CA successifs qu'on l'aurait au CA suivant, et on ne l'a toujours pas.

**Le président :**

Merci pour ces questions diverses. On va donc passer à l'approbation du PV du 26 mars. Oui, Monsieur ??? (inaudible 00'05'46)

**M. James Larrouy**

Par rapport à la campagne d'inscription, je voulais savoir si... vous ne m'entendez pas ? Par rapport aux inscriptions, on aurait aimé savoir s'il était possible de transformer les emplois étudiants existants ??? pour la période d'inscription juillet/août, tout simplement parce que des manipulations sont faites par les étudiants et qu'ils ne sont pas dans les missions préconisées par les contrats étudiants.

**Le président :**

OK. S'il n'y a pas d'autres questions, on passe au PV. Monsieur Gérardin, une autre question ?

**M. Frédéric Gérardin**

Ce n'est pas une question, mais en discutant avec Monsieur le DGS et Monsieur David, il s'agit d'un défaut de transmission des documents du CA pour ce CA. Il est recommandé d'utiliser les outils de transfert de fichiers de telle manière à avoir les documents jusqu'au lendemain du CA. Là, je n'ai pas pu travailler mes dossiers (vous me connaissez, je lis la moindre virgule !).

**Le président :**

Monsieur SUBITS, est-ce possible ?

**M. Vincent Subits**

Oui, c'est possible. À l'avenir, on essaiera de fixer une date de fin de téléchargement postérieure au CA.

**Le président :**

Bien. On passe au PV.

## 2. Approbation du PV du CA du 26 mars 2019

**Le président :**

Qui a des remarques sur ce PV ?

**M. Frédéric Gérardin**

Enfin, qui ne prendra pas part au vote parce qu'il n'a pas pu les lire... ! (Rires)

### Le président :

Non, je demande s'il y a des remarques sur le PV, déjà. Des remarques ou questions ? S'il n'y a pas de remarques ou questions, on va passer au vote. Qui ne prend pas part au vote ? Quatre. Qui s'abstient ? Zéro. Qui vote contre ? Personne. Merci beaucoup. Nous passons au point suivant.

POINT 2 : PV du CA du 26 mars 2019	Nombre de votants	<b>21</b>
	Ne prend pas part au vote	<b>4</b>
	Abstention	<b>0</b>
	Contre	<b>0</b>
<b>Avis : FAVORABLE</b>	Pour	<b>17</b>

## 3. Affaires institutionnelles

### a) Proposition de nomination du directeur de la DOSIP

#### Le président :

Nous avons lancé un appel à candidatures et avons reçu un dossier, celui de Madame Laura CASSIN pour le poste de directeur de la DOSIP. Nous allons lui donner une dizaine de minutes pour présenter son bilan puisqu'elle a été directrice, ainsi que son projet.

#### Mme Laura-Line Cassin

Merci Monsieur le Président. Mesdames, Messieurs les Membres du CA, je vais effectivement vous présenter ma candidature d'abord en présentant le bilan, puisque c'est un renouvellement de fonction, puis une présentation des projets que je souhaiterais poursuivre. Ce rapide bilan lorsque je l'établis me permet de mesurer l'ampleur du chemin personnel accompli depuis cette première réunion qui m'a appris à quoi correspondaient les crédits 10, 20 et 30 suite à mon élection en juillet 2016.

Lorsque j'ai pris la direction de la DOSIP, la situation des BAIP n'était pas clarifiée. Le BAIP de Guadeloupe voulait continuer à dépendre de la DOSIP (demeurer dans les locaux, prendre part au budget, etc.) tandis que les liens entre le BAIP de Martinique et la DOSIP étaient clarifiés.

J'ai pu consolider les liens entre la DOSIP et le BAIP de Martinique avec lequel nous travaillons respectueusement, harmonieusement, de manière parfaitement solidaire. Concernant le BAIP de Guadeloupe, dans un souci de parallélisme, nous avons choisi en lien avec le Pôle d'accompagner le départ de nos locaux, de nos lignes budgétaires, tout en poursuivant un mode de fonctionnement placé sous le signe de la solidarité et de la complémentarité.

Ainsi, lors des Rendez-vous dédiés au rapprochement université-entreprises en lien avec les BAIP justement, le nombre d'étudiants participants a été amélioré. Le forum des métiers et des carrières, clairement thématique et structuré sur chaque pôle, en est un indicateur. Ces journées banalisées ne représentent pas les mêmes enjeux pour un étudiant en première année que pour celui proche de l'obtention de son diplôme final mais la politique d'information où chaque catégorie d'étudiant a sa juste place, permet à l'UA de prendre sa part dans la diversification de la réalité socio-économique et financière, socio-culturelle et socio-politique de nos îles.

Durant cette journée rendue obligatoire et prévue stratégiquement en lien renforcé avec GBH dans le calendrier universitaire, l'étudiant de l'UA peut mener son enquête à propos d'un secteur précis, écouter des conférences faites par des professionnels exemplaires, rencontrer



des professionnels en poste, des recruteurs et des diplômés du secteur afin d'obtenir de ces différents publics des réponses à ses questions sur le métier auquel il se destine car les exposants profitent généralement des forums pour faire connaître leur besoin en personnel et permettent ainsi de disposer d'indices sur les grandes tendances du recrutement ou sur les créneaux les plus dynamiques.

L'UA ayant rejoint depuis 2015 le projet de Pôles Etudiants Pour l'innovation, le Transfert et l'Entreprenariat (PEPITE) lancé par le MESR, le Ministère du Redressement Productif et la Caisse des dépôts, il appartenait à la DOSIP de s'attacher à la généralisation de la diffusion de la culture entrepreneuriale et de l'innovation auprès des jeunes de l'UA mais surtout de favoriser le passage à l'acte des étudiants et jeunes diplômés désireux d'entreprendre. Néanmoins mon incompréhension partagée du fonctionnement un peu opaque de PEPITE au sein de l'UA et l'acte de départ des BAIP effectué m'ont amené en accord avec mes équipes à délier la DOSIP de ce dispositif PEPITE.

A mon arrivée, il n'y avait pas de médecin affecté au SUMPPS alors que c'est ce dernier qui délivre les attestations établissant les modalités d'accompagnement des étudiants en situation de handicap permanent ou temporaire. Nos multiples courriers et demandes ont été entendus par le Président de l'UA qui a permis qu'un médecin soit présent sur chacun des pôles formant l'UA afin de rendre possible l'accomplissement des missions du Relais Handicap.

En dépit des différences des individualités nous avons encouragé l'engagement des étudiants valides en faveur des étudiants en situation de handicap.

Nous avons développé le coaching individualisé sur les campus afin de mieux accompagner les projets personnels d'insertion sociale et professionnelle des étudiants. Le coaching personnalisé rencontre un grand succès auprès des étudiants qui en ont bénéficié dans le cadre de leur soutenance de mémoire, de leur recherche de stage et d'emploi ou plus simplement dans le cadre de leur épanouissement professionnel.

Les objectifs des journées d'accueil des nouveaux étudiants (JANE) ont été recentrés. Elles sont désormais moins onéreuses, répondent davantage aux besoins ciblés des étudiants à la rentrée (transport, logement, financement) et sont davantage en lien avec les associations étudiantes. Nous avons conçu un court-métrage dédié aux nouveaux étudiants et diffusé à la rentrée sur les campus de Guadeloupe et de Martinique, afin de les informer de manière dynamique, visuelle. Ce court-métrage réalisé par le SUIO Martinique avec le chargé de mission à la communication de l'UA est substantiel et permet réellement de mieux appréhender l'aube de la vie étudiante. La DOSIP a également mis en œuvre en Martinique, en lien avec l'ADJC et les écoles doctorales, un séminaire Leaders en devenir afin que les doctorants de Guadeloupe et de Martinique se rencontrent et bénéficient de l'expérience des leaders de leurs territoires, venus partager leurs connaissances et parcours.

Les liens (échanges, écoute) avec la direction de LADOM ont été renforcés mais il conviendra évidemment de les poursuivre notamment concernant les modalités de réponses aux demandes d'attestation d'inexistence de diplômes conformément aux contraintes de calendrier de fermeture de l'établissement.

L'attribution des contrats « Etudiant Apprenti Professeur » par discipline a été améliorée suite à un dialogue fructueux avec l'académie de Guadeloupe et l'augmentation du volume d'EAP sur critère social en lien avec la réussite aux examens, dans le cadre de la coordination des actions Université-rectorat est une véritable satisfaction. Les liens avec l'académie de Martinique, à qui nous devons mieux présenter nos missions, doivent encore être consolidés.

Grâce à la coordination de nos actions avec l'appui syndical, l'agent contractuel de l'OIVE-IP a obtenu un Contrat à durée indéterminée.

La mise à jour documentaire du service de la DOSIP au Camp Jacob a été effectuée et des emplois étudiants y ont été affectés afin d'y assurer des permanences du service, en lien avec



la nouvelle responsable du SUIO. Les permanences coaching ont été également mieux organisées sur ce site.

Nous avons également repris l'édition papier de la documentation spécialisée, précise et précieuse de l'OIVE-IP informant tous les personnels et usagers qui le souhaitent des chiffres-clés de l'UA et des diverses statistiques.

Ce sont des indicateurs précieux qui donnent lieu par exemple à l'analyse des parcours linéaires ou non comme éléments de réussite à l'UA. Les résultats d'enquête permettent ainsi de découvrir les trajectoires des étudiants et favorisent le maintien du contact avec les anciens étudiants. Nous nous attachons à mesurer leur insertion professionnelle et ces statistiques à l'échelle des composantes sont estimables et enrichissantes.

La nouvelle banque d'accueil du service à Fouillole et la nouvelle structuration des liens avec les emplois étudiants ont permis une meilleure fonctionnalité de l'accueil des étudiants.

Même si cela peut sembler trivial ou simple, l'aménagement de toilettes pour les étudiants en situation de handicap à l'UFR SEN pour lesquels l'UFR SEN n'avait pas pu apporter de solution constitue une de mes plus belles satisfactions. L'idée que ces étudiants devaient se priver de nourriture toute la journée afin de ne pas se rendre aux toilettes et se voyaient ravis de la plus élémentaire dignité nous était insupportable. Les liens collaboratifs étroits de la DOSIP avec le SGPI ont permis cet aménagement quasi vital durant les vacances de Pâques.

Ce bilan effectué, je vais vous présenter mes motivations et mes projets pour ce service.

Piloter un service, manager les personnes qualifiées, orienter une politique de gestion des ressources en dépit d'un budget invariablement en baisse, et favoriser l'épanouissement dans leur carrière de tous les agents, requièrent des compétences et des outils en constant renouvellement. Suivant une dynamique du progrès, s'il est vrai que c'est la directrice qui coordonne et impulse la direction à suivre, c'est aussi celle qui doit défendre les intérêts de son service et des agents qui sont affectés, mais aussi déléguer, encourager et accompagner au mieux l'animation, la réalisation des missions et des projets de chacun pour lesquels il est important de toujours d'être à l'écoute et attentif. J'ai eu la chance de diriger un service qui fonctionne tout à fait harmonieusement, certes notamment parce que j'ai effectué des choix parfois difficiles mais nécessaires pour le bien-être de chacun, et un meilleur investissement de tous. Je souhaite poursuivre ce que j'ai entrepris, ainsi que je m'y suis engagée auprès de mes agents.

C'est l'ensemble dynamique de mes acquis, de mes expériences et de mes idées créatives que j'aspire à projeter de nouveau au sein de la DOSIP, que je souhaite continuer à démontrer à travers les projets suivants :

1. Le vote au CA des statuts de la DOSIP et la mise en place d'un conseil de la DOSIP afin d'assurer un fonctionnement démocratique et transparent de gestion. Les statuts de la DOSIP ont été travaillés déjà avec le RAF et présentés au chargé de mission des statuts de l'UA, et maintenant doivent être présentés au conseil de la DOSIP en vue d'une soumission prochaine à la commission des statuts, puis au CA.
2. Le renforcement de la communication internationale puisque nous allons maintenant travailler avec le BRI pour accroître les modes de communication et la médiatisation des possibilités qui sont offertes par l'UA aux jeunes de nos territoires, mais aussi aux jeunes étudiants étrangers. Nous allons donc proposer une documentation d'information et de promotion de l'offre de l'UA en anglais et en espagnol, et assurer sa diffusion à l'ensemble des universités et établissements internationaux, avec lesquels l'UA entretient des liens privilégiés.
3. La diversification de l'ambition d'attention apportée à tous les publics. Il est vraiment important que chacun de nos étudiants se sente l'objet d'un dialogue ciblé qui peut être décisif et stimulant. Et, nous avons pu permettre effectivement à des étudiants de médecine qui étaient un peu hésitants et qui ne savaient pas s'ils pouvaient redoubler ou pas, de rencontrer des PUPH qui pouvaient les encourager. Nous avons également permis l'immersion

d'étudiants durant de quelques heures dans des laboratoires de recherche et cela nous a montré que le dialogue ciblé d'un étudiant avec un professionnel exactement dans la discipline dans laquelle il souhaite poursuivre ou pour laquelle il hésite, est réellement important. Nous allons donc favoriser la mise en lumière des atouts de tous les étudiants de l'UA, y compris les littéraires qui ont parfois l'impression que leur insertion professionnelle est plus difficile dans le milieu de l'entreprise, et la politique de la DOSIP devra être d'intégrer les performances des littéraires et de favoriser la reconnaissance de leurs qualités. Vous devez savoir par exemple que le président de Lagardère Active est agrégé de lettres, ce qui veut dire qu'on peut être à la fois littéraire et chef d'entreprise. Le sens de la rédaction, le sens de la nuance, les connaissances linguistiques et le refus des logiques binaires, le fait de savoir communiquer, le sens de l'incertain, tout cela les littéraires l'ont et ce sont des compétences qui intéressent les entreprises dans des démarches de cross-fertilisation. C'est donc cet accompagnement vers une insertion professionnelle concrète auquel nous aspirons, et les ateliers de coaching et d'expression orale seront renforcés.

4. Une modernisation du service de la DOSIP en Martinique, afin de favoriser l'accompagnement des missions de ce service. S'il est vrai que l'espace de la DOSIP envoie une image moderne et attrayante, et que les étudiants s'y plaisent allègrement, la modernisation matérielle du service en Martinique est une nécessité et nous avons pu obtenir une subvention CTM qui nous permettra de mettre en place des vitrages et de moderniser aussi les outils informatiques. Cette modernisation permettra aux étudiants de Martinique de venir, nous l'espérons, plus souvent dans le service, comme c'est le cas actuellement en Guadeloupe.

5. Le renforcement de l'accompagnement des stages. Il convient vraiment maintenant de maximiser les dispositifs liés aux stages, puisqu'on sait que la qualité du stage permet aussi aux étudiants de mieux se projeter dans leur insertion professionnelle, y compris ceux en situation de handicap, puisque les étudiants en situation de handicap sont parfois ceux qui réussissent le mieux comme on a pu s'en rendre compte avec des étudiants en médecine ou à la fac de SJE ou à l'UFR LSH.

Enfin, je crois sincèrement qu'une université qui réussit et qui rayonne est celle qui s'adapte à tous les profils des étudiants, ceux qui sont motivés, ambitieux, qui iront jusqu'au doctorat, mais aussi ceux qui sont indécis, qui ne savent pas quels sont leurs choix et dont quelquefois la perspective d'un emploi guide les choix, ceux qui sont là par défaut, qui ne savent pas comment se positionner, ceux qui sont peu motivés, qui sont fragiles, qui ont des difficultés, qui veulent persévérer. Notre stratégie est réellement de montrer qu'il y a des possibilités pour tous les étudiants, et de voir le taux d'augmentation des diplômés d'une période dans la population active est vraiment une ambition. C'est au regard de la complexité de ce monde en mutation pour les étudiants que nous nous investirons – et je dis « nous » parce que je n'ai jamais pu travailler seule au sein de ce service, tout a été fait en lien soit avec le RAF, soit avec l'ensemble des agents, et c'est pour cela que cette orientation des perspectives que je vous présente le sera nécessairement en place avec les équipes qui sont existantes. Je vous remercie.

**Le président :**

Merci Madame Cassin. Nous allons passer au vote. Je souhaiterais qu'il y ait un vote à bulletin secret. Monsieur David, vous l'avez prévu.

**M. Jean-Charles David**

Oui, les bulletins sont prévus. Je vous propose de suivre l'ordre de la liste d'émargement en vous appelant un par un pour procéder au vote dans l'isoloir à tour de rôle.

**Le président :**

Monsieur Gérardin ?

### M. Frédéric Gérardin

Monsieur le Président, je souhaiterais ne pas participer au vote au motif du grand 1 et du troisième 2 de l'article 25bis de la loi sur les fonctionnaires. Grosso modo, il est question de neutralité et de ne pas avoir de conflit d'intérêts en tant que responsable administratif de la DOSIP.

#### Le président :

Je prends note. Cela sera mentionné dans le PV.

*[Les membres du CA procèdent au vote]*

#### Résultats du vote :

POINT 3 a) Proposition de nomination du directeur de la DOSIP	<i>Nombre de votants</i>	<b>20</b>
Candidature de Mme Laura Carvigan-Cassin	Vote nul	<b>0</b>
	Vote blanc	<b>2</b>
<b>Avis : FAVORABLE</b>	Pour	<b>18</b>

#### Le président :

Je remercie les membres pour leur participation au vote et félicite Madame Cassin. Je vous invite à applaudir la nouvelle nomination. *[Applaudissements]* Je remercie Madame Cassin pour son intervention et les projets qu'elle souhaite mettre en place au cours de son nouveau mandat.

#### b) Révision des statuts des composantes et des services communs

#### Le président :

Les membres que les statuts des composantes n'ont pas encore été transmis en central car ils doivent d'abord transiter par les pôles. Je souhaite que ces statuts soient rapidement disponibles pour qu'ils puissent être votés.

#### Le président :

Monsieur Virrasamy.

### M. Georges Virassamy :

Il est heureux que les statuts ne soient pas élaborés et discutés aujourd'hui parce qu'il me semble qu'il y a des dispositions qui font défaut dans le contenu actuel. Je crois que le conseil d'administration pourrait en débattre et l'imposer le moment venu sur un certain nombre de choses qui me paraissent essentielles. Par exemple, il me paraît essentiel de prévoir dans les statuts pour toutes les composantes que celui qui a été administrateur provisoire de la composante ne puisse être candidat à l'élection de directeur de la composante. C'est une question d'intégrité car se pose trop souvent avec les situations que l'on connaît. De même, on constate que lorsqu'il y a réélection d'un directeur quel qu'il soit, l'intéressé reste en poste avec les inconvénients que cela provoque au regard de l'égalité des candidats. Il serait heureux à mon sens que chaque fin de mandat soit suivi pendant quelques jours d'une administration

provisoire permettant à l'administrateur d'organiser les élections avec la transparence concernant les listes électorales, de manière à définir les qualités des candidats, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Donc, si on veut que l'établissement progresse dans le sens d'une plus grande intégrité d'un vote avec une vue plus sérieuse à l'égard des conflits d'intérêts, il me paraît que tous les statuts devraient comporter ce type de disposition. Je ne sais pas quel est le sentiment du conseil et de Monsieur le Président, en tout cas le moment venu je serai très attentif à ce que cette disposition soit contenue dans les statuts.

**Le président :**

Merci Monsieur. Je pense que c'est une très bonne question. On ne peut pas être administrateur provisoire et se présenter. On l'a déjà vécu et c'est un peu dommage que les mêmes choses se reproduisent. Il faudrait faire apparaître ce point dans les statuts, je suis d'accord. Je demanderai aux vice-présidents de pôle de faire apparaître ce point dans les statuts. Une autre question se pose aussi concernant les maîtres de conférences et les professeurs qui sont candidats à un poste de professeur. Je pense que là aussi il n'y a pas d'égalité et il faut y travailler. Et puis à tout moment on peut avoir un souci d'ordre juridique. Bien, je vais refaire une demande aux vice-présidents de pôle en leur demandant de faire figurer ce point dans les différents statuts. Il faudrait que nous ayons quand même validé ces statuts avant la fin de l'année. Si on ne peut pas le faire, il faut le faire au CA de la rentrée. Il nous reste deux mois pour que l'on puisse travailler et que les éléments manquants puissent apparaître, et que la discussion ait eu lieu au niveau des pôles. Il faut une concertation au niveau des pôles avant de faire remonter les différents documents en central. Depuis quelque temps, on a des documents qui arrivent directement en central sans passer par les pôles et certaines composantes. C'est très difficile parce que remplacer les pôles et les composantes pour décider en central, cela veut dire tout simplement qu'on se met à la place des pôles et des composantes, ce qui est mal perçu et peut faire aussi de nouvelles plaintes pour dépassement de mon périmètre, et ça peut être embêtant. Je le dis parce que ça commence à arriver sérieusement en central. Je propose de passer au point suivant.

## 4. Affaires financières

### a) Budget rectificatif n°01/2019

**Le président :**

Je donne la parole à Monsieur Subits, directeur financier.

**M. Vincent Subits**

Bonjour Monsieur le Président, bonjour à tous. Sur le premier point, budget rectificatif n°01/2019 de l'université des Antilles, nous sommes toujours en train d'essayer d'optimiser la gestion financière de l'université. Pour ce faire, nous avons mis les deux dernières précédentes la GBCP en place. On le verra dans un autre point à l'ordre du jour, on essaie aussi de mettre en place un service facturier au sein de l'université. Au-delà, beaucoup de travaux sont en cours malgré les budgets et les dotations qui stagnent.

Pour ce budget rectificatif n°1, un peu comme le budget rectificatif de l'année dernière, nous mettons ce que nous n'avons pas pu mettre au budget primitif qui, pour rappel, était une estimation puisque nous n'avions pas reçu la notification ministérielle (reçue en décembre, sachant que le budget primitif est envoyé en novembre). Nous avons donc en exceptionnel, un prélèvement sur fonds de roulement de 1,57 M€, des reports de crédit de paiement de 2,34 M€, et l'ajout des crédits du budget primitif sur la masse salariale principalement et un peu sur le fonctionnement pour ce qui nous a été transmis dans la notification ministérielle de décembre dernier.

Si l'on passe aux tableaux, le tableau 1 (tableau des emplois) montre un plafond des emplois à 969,67 (qui devrait être arrondi à 970 pour le prochain budget).

Concernant le tableau 2 (autorisations budgétaires), hors exceptionnel, le prélèvement sur fonds de roulement et le report des crédits de paiement, le solde budgétaire est théoriquement positif et bénéficiaire. Petite précision quand même, il est important de préciser que sur les deux précédentes années, depuis la mandature du président actuel, le fonds de roulement a sensiblement augmenté avec une trésorerie de plus de 4 M€. Il est donc normal qu'à un moment donné – raison pour laquelle il y a des reports de crédits de paiement –, on paie les factures qui n'ont pas été payées les années précédentes, puisque la trésorerie est largement disponible puisqu'on l'a encaissée les deux années précédentes. C'est la petite précision que je voulais apporter sur ce point.

Concernant les tableaux 3a et 3b, vous avez comme d'habitude les dépenses par estimation et les recettes par origine.

Concernant le tableau 4 (équilibre financier), on est aussi à l'équilibre. Pour information, les crédits de paiement sont prélevés sur la trésorerie non fléchée de l'établissement.

Concernant le tableau 5, comme tous les ans il n'y a qu'une seule opération, à savoir l'aide à la mobilité internationale qui s'élève à 107 000 euros.

Concernant les tableaux 6 (situation patrimoniale), je pense que le chiffre le plus important à constater, c'est la capacité d'autofinancement qui est légèrement positive et qui est un indice de bonne santé (même si c'est une santé fragile) de l'établissement.

Concernant le tableau 7 (plan de trésorerie), le PPI au tableau 9 est le même que le budget primitif. Il sera changé et mis pour vote au BR2 en septembre, quand les dernières informations seront incorporées dedans.

Enfin, vous avez en plus le tableau zéro qui est la répartition par composante à titre aussi purement informatif.

Je ne sais pas si vous avez des questions sur ce BR1 ?

#### **Le président :**

Monsieur Hertogh.

#### **M. Claude Hertogh**

J'ai trois questions. Tout d'abord, je voudrais une confirmation officielle que les crédits de reports de paiement des composantes ont été traités de façon globale et donc sont reversés aux pôles. Je voudrais savoir s'il appartient à chaque composante de s'adresser aux pôles pour récupérer ces crédits ?

#### **M. Vincent Subits**

Oui, les crédits de paiement, sauf pour le service commun et l'administration générale bien sûr, seront reversés en intégralité aux deux pôles, pour ce qui a été demandé bien sûr.

#### **M. Claude Hertogh**

D'accord, merci pour cette première réponse. Ma deuxième question, lors du BP, ont été alloués aux différentes composantes 70 % des droits d'inscription et 70 % des dotations ministérielles. Où sont passés les 30 % restants ? Est-ce que là aussi on doit s'adresser aux pôles ? Est-ce que c'est le pôle qui a récupéré l'argent ? Ou est-ce que cela doit être débattu en CA ?

#### **M. Vincent Subits**

L'administration en général, et donc le conseil d'administration, a réparti sur les crédits de fonctionnement au budget primitif plus de 90 %. C'est un arbitrage polaire de ne donner que 70 % aux composantes.

### **M. Claude Hertogh**

Enfin, ma troisième question, nous avons fait en STAPS une demande exceptionnelle... enfin je trouve qu'elle n'a rien d'exceptionnelle parce que j'ai été dix ans directeur de l'UFR STAPS et on la demande chaque année, donc ce n'est plus une exception. Vous savez que sur le campus il y a peu d'installations sportives et donc l'UFR STAPS se retrouve être la seule composante qui paie ces salles sur fonds propres. Alors, en tant que doyen, je me battais chaque année pour obtenir une aide exceptionnelle. Elle a parfois été votée en CA, parfois donnée par le pôle ou la présidence, mais chaque année c'est le même combat. L'estimation du coût des installations sportives n'est pas si importante que ça : elle s'élève à peu près à 100 € par étudiant par an, soit un volume pour 700 étudiants de 70 000 €. On a demandé les années passées 50 000 à 60 000 €. Longtemps, j'ai réussi à obtenir 50 000 €. On a demandé 30 000 € cette année et on ne les a pas eus. On a demandé que soit ajouté au BR1 soit ajoutée une aide exceptionnelle, et cela n'a pas été donné à l'UFR STAPS, ce qui veut dire qu'à la rentrée prochaine, l'UFR STAPS ne pourra plus organiser ses TD, puisqu'elle ne pourra pas payer ses installations sportives. Cela ne doit pas sur fonds propres de l'UFR STAPS, c'est impossible. 70 000 €, c'est ce qui devrait être à mon sens payé à l'UFR STAPS pour l'aider à payer ses installations sportives. J'avais à l'époque 50 000 €, il n'y avait que 568 étudiants et ils sont plus de 700 aujourd'hui. Donc, je pense que le CA devrait se positionner. Il est impossible à l'UFR STAPS d'être la seule composante à payer ses salles de TD.

### **M. Vincent Subits**

Pour information des membres du CA, l'administration générale paie déjà 80 000 € la location du stade et du gymnase derrière. Effectivement, il y a d'autres locations de salles, la piscine etc. Normalement, c'est censé être polaire en l'occurrence, sachant qu'il y a déjà 80 000 €, que j'estime être un cadeau de l'administration générale pour les installations sportives puisqu'elles ne sont utilisées que par les Guadeloupéens en l'occurrence, et non par les Martiniquais. Pour des raisons d'équité, on ne peut pas en plus redonner 50 000 € par rapport à ce qu'on paie déjà actuellement. Après, cela reste une décision politique.

### **M. Claude Hertogh**

Les 80 000 € ne sont pas pour l'UFR STAPS, mais ils sont pour l'ensemble des étudiants aussi puisqu'ils s'adressent au campus. Ne mélangeons pas deux choses. Là, je vous parle de salles de TD de l'UFR STAPS. L'UFR STAPS a le droit de faire ses TD. C'est une maquette déposée, validée, et il faut des installations sportives pour le faire. La location du terrain et du gymnase, c'est-à-dire la somme des 80 000 € que vous avancez, c'est en partie pour l'UFR STAPS et pour l'ensemble des étudiants du campus qui font une activité physique de loisir, cela n'a rien à voir avec des cours obligatoires.

### **Le président :**

Monsieur Virassamy.

### **M. Georges Virassamy :**

Monsieur le Président, j'écoute avec beaucoup d'intérêt le propos de notre collègue doyen des STAPS et je suis surtout assez intrigué, parce que tout de même, lorsqu'on pense à ces étudiants en droit, en économie, en mathématiques, tous ces étudiants bénéficient de salles et je ne crois pas jusqu'à présent que les composantes paient ou louent ces salles. Ces salles sont mises à leur disposition par le propriétaire (l'État) et ces travaux se déroulent dans ces conditions. Pourquoi faudrait-il que les étudiants de STAPS se retrouvent dans la situation où ils ne bénéficient pas d'installations et qu'il faille payer ? La logique voudrait que l'établissement mette, comme pour les économistes ou les médecins, des installations à la

disposition des étudiants de STAPS, pour faire leurs exercices, sans quoi, si cela n'était pas le cas, à quoi cela sert-il de les inscrire et de faire semblant ? En tout cas, je suis tout à fait favorable à la demande. Après, c'est facile d'être favorable, sachant la difficulté de trouver l'argent, je le sais bien. En tout cas, pour ce qui me concerne, je suis favorable à ce que l'on se prononce favorablement dans le sens de ce que souhaite Monsieur le Doyen.

**Le président :**

Bien, effectivement ce problème de STAPS est récurrent. Personnellement, j'ai été en tant que président amené à intervenir pour aider les STAPS concernant les installations sportives. Compte tenu du fonctionnement polaire des composantes, le président ne peut pas intervenir à chaque fois qu'il manque quelque chose à une composante. Il faut que les pôles fassent les démarches, réfléchissent à ce qu'ils peuvent faire pour certaines composantes en difficulté, avant que la question arrive en central. Ce que je vous ai dit concernant certaines composantes pour lesquelles les documents arrivent directement en central, c'est exactement ce que je dis pour l'UFR STAPS. Il faut déjà une organisation au niveau du pôle, voir jusqu'où ils peuvent aller au niveau du pôle. S'ils prennent 30 % du budget des composantes, comment utiliser ces 30 % de budget, est-ce qu'ils peuvent intervenir au profit de l'UFR STAPS, il faut que je vois ce projet d'abord. Je ne peux pas intervenir chaque fois qu'il manque quelque chose au niveau d'une composante, ce n'est pas le rôle du président. Je comprends que nous sommes là parce qu'il y a les étudiants, on ne va pas laisser les étudiants sans leurs cours, c'est inadmissible. Personnellement, je suis là pour défendre les étudiants. S'il n'y avait pas d'étudiants, il n'y aurait pas d'université. Mais je voudrais quand même que le pôle me dise ce qu'il a fait pour prendre en charge les installations sportives afin que les étudiants puissent bénéficier de leurs cours dans les conditions les plus agréables possible. Monsieur Gérardin.

**M. Frédéric Gérardin**

Vous voyez bien, mes Chers Collègues, que quand on a des situations exceptionnelles, on est dans des difficultés exceptionnelles. On a deux administrations provisoires successives au pôle Guadeloupe, j'ai cru savoir qu'il y avait des difficultés de trouver un quorum pour le pôle Martinique souvent. On a donc des difficultés récurrentes. Et là, on a des solutions qui ne sont pas de solutions, des choses qui tardent et une rentrée qui arrive au 30 septembre quand même.

**Le président :**

Monsieur Gérardin, je suis entièrement d'accord qu'il y ait des difficultés au niveau des pôles. Mais, quand je prends la main, les pôles se manifestant en amont, j'ai des plaintes... J'ai une plainte déposée contre moi pour harcèlement parce que j'ai été rencontré des étudiants en Martinique, à leur demande. Les étudiants ont fait une pétition. Donc, je veux bien que le président intervienne pour ne pas laisser les étudiants en difficulté, c'est notre rôle d'accompagner les étudiants. Mais, il faut que les pôles nous disent d'abord ce qu'ils sont capables de faire et que la demande remonte des pôles, et pas des composantes parce que les composantes sont polaires, sauf la médecine. Les composantes sont polaires et il faut que cela remonte des pôles avant que je puisse intervenir. Si les composantes me disent qu'elles ne peuvent pas faire parce qu'elles ont évalué par tous les moyens possibles, il appartiendra en central de réfléchir sur ce que nous pouvons faire en fonction des possibilités de l'université. Voilà. Monsieur Hertogh.

**M. Claude Hertogh**

Je ne vous jette pas du tout la pierre, Monsieur le Président, mais le pôle n'a que l'argent réparti par l'université. Aujourd'hui, nous sommes réunis dans le conseil d'administration, l'instance pilote de cette université. La seule chose que je voudrais, c'est que tout le monde



prenne conscience du fait qu'une composante soit obligée de payer sur fonds propres les installations sportives. C'est inacceptable et nous n'avons pas le budget pour le faire. Je ne demande pas de l'argent pour le plaisir, je vous demande 100 €... Si vous le donnez aux pôles, il faut imposer aux pôles de nous le reverser. Les étudiants paient déjà leur transport pour aller sur ces installations sportives. Est-ce exceptionnel à la Guadeloupe? Non, très peu de composantes... j'ai visité le campus de Lille qui est exceptionnellement bien doté, mais plus de la moitié des composantes n'ont pas d'installations sportives et c'est normal, ça coûte très cher d'entretenir un gymnase ou une piscine. Donc, peu de campus ou d'UFR ont des installations en propre, mais pour la plupart, il y a une décision politique de dire qu'un UFR ne doit pas payer ses installations sportives. Il serait impensable que les étudiants de médecine ou que le Doyen de médecine soit obligé de louer des salles pour faire des cours ! Quand je vous parle de salles de TD et d'installations sportives, ce n'est pas pour jouer au ballon. Les étudiants ne font pas que jouer au ballon : ils apprennent comment on enseigne à jouer au ballon. C'est ce qui fera que notre jeunesse continuera à être sportive. Et vous savez que le sport, c'est la santé, Président ! Ce n'est pas pour jouer que je demande des installations sportives, c'est pour faire des TD, de l'observation, pour comprendre comment on joue avec un ballon, mettre des étudiants dans des situations où on leur fait comprendre que des enfants vont se rapprocher du ballon, ce qu'on appelle le phénomène « grappe » parce que quand vous donnez une consigne, il n'y a plus un seul enfant qui vous écoute parce qu'ils sont tous autour du ballon. Il faut qu'ils apprennent ça, et c'est de la pratique qui ne peut pas se faire en salle. Quand je vois le nombre de salles à l'UFR SEN où il y a un robinet pour faire un peu de chimie, des salles où il y a un bec benzène, des salles dédiées à des TD, nos salles dédiées à des TD sont des salles où généralement il y a un marquage au sol... On en a besoin, nos études, c'est ça. Mais ce n'est pas que jouer. On me renvoie souvent la balle « Ce n'est pas très important, c'est pour jouer ! ». Non, ce n'est pas pour jouer, c'est pour apprendre aux autres à se déplacer, donc c'est important. Il faut donc que ça puisse fonctionner.

**Le président :**

J'ai bien compris. On va y réfléchir sérieusement.

**M. Claude Hertogh**

On me renvoie vers le pôle mais le pôle me renvoie vers vous, Président. Je regrette que la doyenne de l'UFR STAPS ne soit pas là aujourd'hui car il arrive la même situation. Pendant dix ans je me suis battu pour ça. Ça m'embête de me répéter.

**Le président :**

Monsieur Hertogh, c'est une vraie question et il faut regarder sérieusement cette question importante, justement pour que cela ne se reproduise pas chaque année. Il faudrait qu'on s'arrête un peu et qu'on discute. Tout à l'heure dans mes propos liminaires, je disais qu'il faut qu'on sache s'arrêter, qu'on puisse s'arrêter et se repositionner sur la bonne trajectoire ou l'améliorer. C'est ce qu'on va faire concernant les installations sportives de l'UFR STAPS. On va le faire. Je donne la parole à Monsieur Delacourt, puis Monsieur Portecop.

**M. Philippe Delacourt**

Très rapidement pour prolonger les propos de Monsieur Virassamy et Monsieur Hertogh auxquels j'adhère complètement, c'est vrai que dans le côté patrimonial que tu rappelais, certains campus bénéficient de structures propres. Pour beaucoup, les installations sportives ont besoin d'être mutualisées avec les collectivités territoriales, on le sait, comme c'est aussi le cas pour nos lycées, car elles ne peuvent pas seulement bénéficier à la population d'élèves ou d'étudiants puisqu'il faut que ça bénéficie aussi au plus grand nombre et que cela soit amorti pour avoir un taux d'utilisation optimale. Au-delà, on comprend aussi toute la justesse des

propos : si ce patrimoine était internalisé, il aurait un coût de possession puisqu'il faudrait l'entretenir etc. Mais, ces dépenses sont obligatoires. Donc, ce n'est pas parce qu'elles sont déportées vis-à-vis d'un prestataire, collectivités etc., que ce coût de location ne doit pas être pris en charge. Après, le côté structure qui est très complexe puisque c'est avec le système scolaire et qu'elle a besoin d'être sanctuarisée comme le patrimoine immobilier de l'ensemble des composantes, comme l'a dit Monsieur Virassamy. Est-ce qu'elle doit relever d'une direction en central comme la direction du patrimoine pour la prise en charge ? C'est une question interne sur laquelle vous pouvez débattre.

**M. Claude Hertogh**

Une décision politique sera prise. Je ne suis pas spécialement proche du président Saffache mais il avait réussi à faire voter 50 000 € par an pour 400 étudiants, et aujourd'hui on n'arrive pas à avoir 30 000 € pour 700 étudiants. Cela a été voté en CA à l'époque, c'était beaucoup plus simple. Et, l'UFR STAPS est tout à fait d'accord pour justifier tout centime de cette somme allouée, il n'y a aucun souci.

**Le président :**

Mais on a bien compris l'intérêt, ce n'est pas le problème. Si on va passer la matinée sur une seule question... Monsieur Portecop.

**M. Olivier Portecop**

Monsieur le Président. Je suis assez sensible aux arguments qui ont été exprimés par le collègue Hertogh mais aussi par ceux qui sont intervenus par la suite. Mais, vous savez, ayant participé aux différentes séances de la commission des moyens, j'ai bien conscience aussi que tant que l'université sera organisée sur la base de pôles, on ne pourra pas évacuer la question de pôle à pôle du fait d'assumer des choix qui ont pu être faits sur le plan territorial. C'est vrai que la logique qui consiste à ce que ces sommes soient sanctuarisées, j'y adhère complètement. Mais, il est bon qu'il y ait cette double entrée, mais aussi la façon d'affirmer le souhait de pérenniser un choix stratégique qui a été fait il y a quelques années auparavant.

**Le président :**

Merci beaucoup. Monsieur Larrouy.

**M. James Larrouy :**

Monsieur Hertogh, cela fait deux ans et demi que j'entends parler de ça, surtout qu'il faut penser que l'UFR STAPS est destinée aux Guadeloupéens et aux Martiniquais. C'est-à-dire que les Martiniquais qui n'ont pas d'UFR STAPS en Martinique viennent effectuer leurs études en Guadeloupe, puis ils continuent leur master, puis ils reviennent en Martinique par la suite. Donc, cela sert pour les deux pôles, et ce n'est pas uniquement un investissement pour un seul pôle.

**M. Jack Molinié**

Les étudiants de STAPS sont sur le pôle Guadeloupe, avec une clé de répartition, auquel cas il faut que le pôle prenne une décision politique de savoir, avec la Région, qu'est-ce qu'on peut faire. Je rappelle que la politique d'enseignement supérieur se fait avec l'entité qui gère le problème, et donc cette décision doit être politique. Il y a une part qui est payée par le pôle, donc c'est déjà payé. Il y a une part qui vient de la participation de l'université à la gestion du stade et du gymnase avec le conseil général, donc il y a beaucoup de choses qui sont faites. On doit faire un point global, mais je rappelle qu'il y a une décision politique à prendre de savoir ce qu'on veut, comment on le veut sur le territoire, et il s'agit du territoire et de l'enseignement

supérieur sur le territoire. Cela tient à la fois du pôle et on ne peut pas shunter le pôle dans ses prérogatives, sans voir, comme le président l'a dit, le tribunal administratif...

**Le président :**

Merci beaucoup. C'était Monsieur Molinié, je le dis pour la transcription... La parole à Monsieur Geoffroy.

**M. Michel Geoffroy :**

Merci Monsieur le Président. Je voudrais juste informer l'ensemble des membres du conseil, en particulier l'administrateur Claude Herthog, que l'administrateur provisoire du pôle Guadeloupe m'a confié qu'il allait mettre en place une journée de réflexion sur le sport universitaire et le sport à l'université en particulier, à laquelle seront associés le SUAPS, le STAPS, l'UFR STAPS, mais également les acteurs extérieurs. Je pense que de ces débats sortiront un certain nombre de points concrets et une stratégie du sport à l'université, en tout cas au pôle Guadeloupe. À partir de là, je pense que ce sera l'occasion d'exprimer de façon très concrète les difficultés de l'UFR si besoin et de les inscrire dans un document stratégique du pôle universitaire de Guadeloupe. Ce sera prêt normalement avant la fermeture de l'établissement en juillet. Donc, il y a toutes les chances qu'on commence l'année universitaire prochaine sur des bases renforcées.

**Le président :**

Merci pour ces informations très intéressantes. C'était une question diverse mais on l'a traitée. S'il n'y a plus de questions sur le budget présenté par Monsieur Subits, je propose de passer au vote de l'ensemble des tableaux. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Merci beaucoup.

POINT 4 a) Budget rectificatif n°1/2019	Nombre de votants	<b>21</b>
	Ne prend pas part au vote	<b>0</b>
	Abstention	<b>1</b>
	Contre	<b>0</b>
<b>Avis : FAVORABLE</b>	Pour	<b>20</b>

**Le président :**

Nous passons au point suivant, toujours avec Monsieur Subits.

**b) Actualisation des délais d'amortissement des biens immobilisés**

**M. Vincent Subits :**

La durée d'amortissement n'a pas été réévaluée et actualisée depuis plus de dix ans à l'université. Il était donc temps de le faire. L'un des objectifs – on ne change pas tout, bien évidemment – est surtout de coller aux conventions et aux contrats de recherche. La problématique que l'on avait à l'université, c'est que les bailleurs de fonds, quand il s'agit de crédits d'investissement, ne financent plus la totalité, mais ils financent en année d'amortissement. La problématique est que quand vous avez une convention de deux ou trois ans et que le matériel est amorti sur cinq ans, l'université paie de sa poche les deux années qu'il reste pour le matériel. C'est problématique pour les finances de l'université. Quand vous avez un contrat de recherche financé par un bailleur, si l'université doit mettre 15, 20 ou 30 % du

montant, ce n'est pas intéressant pour l'université. Il est donc proposé les différentes durées d'amortissement. Pour information, les deux principaux changements par rapport à ce qui était en vigueur depuis 2008 sont les véhicules pour lesquels un décret de 2015 fait passer l'amortissement sur seize ans et le matériel informatique dont le délai passe de cinq à trois ans. L'informatique représente les achats les plus importants pour l'université, et il s'agit donc de coller un peu mieux aux délais des conventions de recherche, entre autres. Monsieur le Président, on peut donc voter.

**Le président :**

Sauf s'il y a des questions sur cette présentation ? S'il n'y a pas de questions, on peut passer au vote. Qui ne prend pas part au vote ? Une personne. Qui s'abstient ? Zéro personne. Qui vote contre ? Zéro personne. Merci. Nous passons au point suivant.

POINT 4 a) Délais d'amortissement des biens immobilisés	<i>Nombre de votants</i>	<b>21</b>
	Ne prend pas part au vote	<b>1</b>
	Abstention	<b>0</b>
	Contre	<b>0</b>
<b>Avis : FAVORABLE</b>	Pour	<b>20</b>

### c) Modification du seuil minimum pour les achats en crédits 20

**Le président :**

La parole à Monsieur Subits.

**M. Vincent Subits :**

Dans la continuité de ce que l'on vient de dire, l'objectif est de relever le plancher pour les achats en crédit 20, c'est-à-dire les achats d'investissement, qui est à l'université de 800 euros et qui sera – si vote il y a – à 1 000 euros au 1<sup>er</sup> juin. C'est par exemple pour amortir un téléphone portable qui n'aurait aucun intérêt si celui-ci dépassait le seuil de 800 euros. L'objectif est d'avoir des biens amortis sur la durée que l'on vient de voter, la plus réaliste et crédible pour les comptes de l'université.

**Le président :**

Madame Penchard.

**Mme Marie Luce Penchard :**

Quelle latitude nous avons par rapport à ce seuil ? Je pense que c'est cadré ? Je ne connais pas bien les règles de comptabilité des établissements comme l'université. J'imagine qu'il y a un minimum et un maximum ? Que disent les textes par rapport à ça ?

**M. Vincent Subits**

Théoriquement, il n'y a pas de minimum. Cela dépend de la nature du bien, pas du montant du bien. Si vous achetez un ordinateur à 200 euros, vous pourriez l'amortir d'un point de vue purement théorique. Après, on met un seuil minimum pour des raisons de crédibilité en fonction de la nature du bien. Concernant le montant maximum, on a l'exemple des crédits européens pour les contrats de recherche où ils sont à 4 000 euros.

**Mme Marie Luce Penchard :**

Mais je veux dire, c'est cadré tout ça. Est-ce que c'est le conseil qui décide ou bien est-ce qu'il y a des circulaires ou des textes ?

**M. Vincent Subits**

J'ai pris l'exemple d'autres universités pour me baser sur les seuils. Justement, pour les autres universités, aucune n'était en dessous de 1 000 euros pour les crédits d'investissement alors qu'on est à 800 euros. C'est pour, entre autres, se coller sur le seuil minimum des autres universités.

**Le président :**

Madame Fillod.

**Mme Noëllie Fillod**

Pour répondre à la question de Madame Penchard, il n'y a pas de règles précises fixées par des textes. Il y a une marge d'appréciation.

**Mme Marie Luce Penchard :**

On pourrait mettre 50 000 euros par exemple ? C'est ça que je veux savoir.

**Mme Noëllie Fillod**

Oui, sauf que cela ne serait pas cohérent avec ce qu'on appelle une jurisprudence qui existe au sein des universités. Mais il n'y a pas de textes qui fixent les choses.

**Mme Marie Luce Penchard :**

En fait, le ministère n'a pas cadré là-dessus. Il n'y a pas de circulaire sur le sujet.

**Mme Noëllie Fillod**

Non.

**Mme Marie Luce Penchard :**

D'accord.

**Le président :**

S'il n'y a pas d'autres questions, on va voter le point. Qui ne prend pas part au vote ? Une personne. Qui s'abstient ? Zéro. Qui vote contre ? Merci beaucoup. Nous passons au point suivant.

POINT 4 c) Seuil minimum pour les achats en crédits 20	Nombre de votants	
	Ne prend pas part au vote	<b>1</b>
	Abstention	<b>0</b>
	Contre	<b>0</b>
<b>Avis : FAVORABLE</b>	Pour	<b>20</b>

#### d) FSDIE – Part sociale

**Le président :**

Toujours la parole à Monsieur Subits.

**M. Vincent Subits**

Pour rappel, le FSDIE est reversé par le CROUS. Là, on ne vote que la part sociale, comme les textes le demandent. Le reste sera dans le point suivant (« Répartition du produit CVEC »). On note ici que la part sociale pour les aides aux personnels et aux étudiants, c'est une obligation de la voter à part en conseil d'administration. Il est donc proposé pour la Guadeloupe un montant de 16 000 euros pour les aides sociales aux étudiants, et pour la Martinique un montant de 12 450 euros. Pour information et pour anticiper la question, le calcul a été fait sur le nombre d'étudiants qui ont payé leur inscription au 1<sup>er</sup> janvier 2019 (ou 31 décembre, les chiffres sont les mêmes).

**Le président :**

Madame Penchard.

**Mme Marie Luce Penchard :**

Je pense que ce serait bien sur ce type de document, de mettre certaines informations qui permettent de comprendre la différenciation. Quand on le lit comme ça, on est tenté de vous poser la question, mais quelqu'un qui pourrait lire le document en dehors du conseil sera amené à se dire que la Guadeloupe a encore plus que la Martinique. Je pense que, pour apaiser le débat, il faut dire les choses et le mettre entre parenthèses. Il faut faire cet effort, merci. C'est juste une suggestion, Monsieur le Président, et non une critique.

**Le président :**

Je crois que si Monsieur Subits a anticipé la réponse, c'est qu'il a pensé qu'il manquait cette précision... Il faudra la mettre.

**M. Vincent Subits**

Je mettrai le nombre d'étudiants sur le BR2 en septembre puisqu'il y aura un reliquat.

Monsieur ???

Cette répartition doit figurer dans le PV.

**M. Vincent Subits**

On pourra le mettre.

**Le président :**

Monsieur Molinié.

**M. Jack Molinié**

Je pense qu'on devrait même voter la répartition par étudiant pour l'ensemble de l'établissement, puis dire que les effectifs font que...

**Le président :**

Il faut faire un tableau alors.

**M. Jack Molinié**

Oui, et comme ça, on traite une part par étudiant et on vote donc pour l'ensemble des étudiants de l'établissement, une règle qui s'applique à tous les étudiants, uniforme. Cela évite... Parce que quand on vote des budgets séparés, on a l'impression d'avantager l'un par rapport à l'autre. Quand on a quelque chose pour les étudiants de l'établissement, cela permet peut-être d'assainir la présentation.

**Le président :**

Les informations figurent dans le point suivant, mais je laisse la parole à Monsieur Gérardin.

**M. Frédéric Gérardin**

Ce n'est pas pour critiquer Monsieur Subits ni la gouvernance, j'aurais regardé d'abord le projet de répartition CVEC avant, et j'aurais distingué dans le FSDIE par étudiant. Cela aurait pu répondre à la question.

**Le président :**

Les points ont été inversés... Bien, s'il n'y a pas d'autres questions, le point suivant retrouve aussi les questions qui ont été posées. Nous allons voter. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Merci beaucoup.

POINT 4 d) FSDIE - part sociale	<i>Nombre de votants</i>	<b>21</b>
	Ne prend pas part au vote	<b>0</b>
	Abstention	<b>0</b>
	Contre	<b>0</b>
<b>Avis : FAVORABLE</b>	Pour	<b>21</b>

**M. Frédéric Gérardin**

Monsieur le Président, comme je suis membre de la commission CVEC, j'ai eu cette information, et donc je les avais avant...

**Le président :**

Merci, on passe au point suivant, toujours avec Monsieur Subits.

**M. Vincent Subits**

On reviendra après sur la CVEC, donc ce n'est pas tout à fait le point suivant, c'est la création du comité d'aide sociale.

**Le président :**

On peut présenter le CVEC, cela permettrait de répondre aux questions.

**M. Vincent Subits**

Comme vous voulez.

**Le président :**

On passe à la répartition CVEC.

**M. Vincent Subits**

Comme vous voulez.

**e) Répartition du produit CVEC****M. Vincent Subits**

Donc, la répartition CVEC est en lien avec le point FSDIE part sociale en effet. Pour rappel, la CVEC remplace théoriquement le fonctionnement du FSDIE. C'est un reversement de la part du CROUS pour les étudiants inscrits à l'université. En l'occurrence, on vote sur la répartition et non sur le montant puisque, à l'heure actuelle dans ce BR, nous avons deux tiers du versement



du CROUS pour l'année universitaire, soit environ 200 000 euros pour cette CVEC du BR1. Le reliquat viendra donc en septembre pour le BR2. Ce qui est proposé au vote, c'est donc la répartition du CVEC, pourcentage entre le FSDIE, le SUAPS, le SUMPPS, le relais handicap, la culture et le BVE (Bureau de la vie étudiante). Avez-vous des questions ?

**Le président :**

Monsieur Larrouy.

**M. James Larrouy :**

??? (inaudible 01'24'46)

**Le président :**

Monsieur Subits, les pourcentages correspondent aux 12 000 +16 000 euros ?

**M. Vincent Subits**

Non. Sur les 39 %, légalement vous n'avez le droit de mettre que 30 % de ces 39 % pour la part sociale. C'est le maximum autorisé. 70 % des 39 % sont pour les aides aux associations, les projets divers etc., et 30 % pour les aides directes aux étudiants. Donc vous abondez les 16 000 + 12 000, c'est 30 % des 39 %.

**Le président :**

Monsieur Larrouy.

**M. James Larrouy :**

La part du CROUS s'élève à combien sur les 90 euros ?

**M. Vincent Subits**

41 euros.

**M. James Larrouy :**

Et celle de l'université ?

**M. Vincent Subits**

Celle de l'université ?

**M. James Larrouy :**

Le CROUS et l'université perçoivent une somme différente sur les 90 euros.

**M. Vincent Subits**

Le CROUS reverse 41 euros à l'université. Le reste est pour le CROUS.

**M. Frédéric Gérardin**

Pour compléter la réponse de Monsieur Subits, l'autre part reste effectivement au CROUS. Le CROUS a les mêmes objectifs d'accompagner la vie étudiante.

**M. James Larrouy :**

D'accord. Cela veut dire que pour l'année qui vient, il y aura une version différente sur la manière de gérer parce que le CROUS a aussi un rôle dans l'attribution ?

**M. Vincent Subits**

Le CROUS a sa propre politique de distribution et l'université n'intervient pas dans la politique du CROUS.

**Le président :**

Monsieur Delacourt.

**M. Philippe Delacourt**

Sur cette CVEC, vous avez vu qu'il y a eu une baisse des droits d'inscription l'année dernière, notamment avec l'arrêt du versement de la cotisation sociale étudiante et il y a eu la mise en place de cette CVEC. Cette mise en place de CVEC participe de l'ensemble des étudiants, y compris ceux qui ne sont pas avec des opérateurs qui bénéficient des 41 euros. Pour faire simple, c'est par exemple les lycées qui ont des sections d'enseignement supérieur (BTS, CPGE etc.), et ils ne bénéficient pas de ce retour. Donc, chaque recteur dans son académie est invité à réunir l'ensemble des prestataires – universités, CROUS, établissements d'enseignement supérieur – pour impulser et vivifier la vie de campus pour l'ensemble des étudiants. Vous avez donc tout à fait raison, une part est laissée à la libre distribution de l'université dont on sait qu'elle est en capacité d'avoir une politique interne parce qu'elle a une masse critique d'étudiants. Après, un certain nombre d'établissements ont un spectre beaucoup plus restreint. Et, pour mutualiser cette action, c'est le CROUS qui détient cet argent qui doit bénéficier à l'ensemble, y compris à développer au-delà des 41 euros de l'université.

**Le président :**

Monsieur Gérardin.

**M. Frédéric Gérardin**

Pour compléter les éléments de réponse, le CROUS fait partie de la commission CVEC, et une coopération est en cours de manière à faire des opérations mutualisées, y compris avec les opérateurs du CROUS, pour veiller à ce qu'il n'y a pas de doublons sur des opérations doublement financées (je dis comme ça pour faire simple), de manière à avoir l'assurance que, ce soit du côté du CROUS comme du côté de l'université et des autres, il y a un usage bénéfique de la distribution de cette CVEC.

**M. James Larrouy :**

J'ai une autre question. L'histoire de versement de la CVEC en trois fois sur l'année, est-ce que c'est maintenu ?

**M. Vincent Subits**

Oui, je confirme. Nous avons reçu deux des trois versements. C'est la raison pour laquelle que nous avons au BR1 245 446 euros au titre de la CVEC. Le reliquat sera versé fin juin ou début juillet, et sera reporté sur le BR2 en septembre.

**M. James Larrouy :**

Et la troisième vague ?

**M. Vincent Subits**

On a déjà eu les deux premières. La troisième sera fin juin ou début juillet.

**M. James Larrouy :**

C'est sur l'année universitaire ?

**M. Vincent Subits**

Il y a eu du retard comme c'était la mise en place. On a eu le premier versement en mars, mai et juin, si ma mémoire est bonne. Mais l'année prochaine, ce sera plus étalé sur l'année universitaire.

**M. Frédéric Gérardin**

En complément, il faut préciser qu'il y a aussi une compensation inter-académique (on va dire comme ça) en fonction du nombre de boursiers. C'est pourquoi la troisième part de CVEC sera probablement réévaluée pour le CROUS Antilles Guyane et pour l'université.

**Monsieur Geoffroy (vice-président du CA) :**

Y a-t-il d'autres prises de parole ? Monsieur Larrouy.

**M. James Larrouy :**

Question toujours un peu... les droits d'inscription, ils vont être modifiés ou pas cette année ? Ils seront augmentés ?

**M. Vincent Subits**

Non, ils sont fixés par décret. Les droits d'inscription ne seront pas augmentés.

**Monsieur Geoffroy (vice-président du CA) :**

D'autres prises de parole ? Je repasse la main au président. Président, je pense qu'on a fait le tour de la question sur la CVEC.

**Le président :**

On va donc passer au vote. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Merci beaucoup.

POINT 4 e) Répartition du produit CVEC	<i>Nombre de votants</i>	<b>21</b>
Le point f) devient le point e)	Ne prend pas part au vote	<b>0</b>
	Abstention	<b>0</b>
	Contre	<b>0</b>
<b>Avis : FAVORABLE</b>	Pour	<b>21</b>

**f) Création d'un comité d'aide sociale**

**Le président :**

Nous passons au point suivant que j'avais laissé volontairement, à savoir la création d'un comité d'aide sociale. La parole à Monsieur Subits.

**M. Vincent Subits**

La loi nous impose de créer ce comité au sein de l'établissement. Le vote porte donc sur la création d'un comité d'aide sociale et aussi l'attribution d'un budget pour cette année, puisque si l'entité n'est pas créée au sein de l'établissement, on ne peut pas lui attribuer de budget, c'est logique. Le vote ne porte pas sur le fonctionnement mais sur la création du comité d'aide sociale et le budget 2019 de 15 000 €.

**M. Michel Geoffroy :**

Monsieur Subits, depuis combien de temps la loi impose la création de ce comité ? Est-ce récent ?

**M. Vincent Subits**

Je n'ai pas de date exacte.

**M. Frédéric Gérardin**

Je pense que cela fait une dizaine d'années.

**Madame Fillod :**

Excusez-moi, c'est une obligation qui a été transférée au moment de la loi RCE. Avant, c'était le ministère qui gérait ça.

**Le président :**

Monsieur Virassamy.

**M. Georges Virassamy :**

Je suis très heureux que notre maison se décide à aller dans ce sens. Il y a très longtemps en effet que nous connaissons ce type de difficulté. Ayant été moi-même aux responsabilités en tant que doyen (cela remonte à loin) et quand le personnel rencontrait des difficultés, nous tentions d'intervenir et nos interventions étaient assez problématiques d'un point de vue légal. Je suis donc très heureux que nous nous soyons décidés à mettre en place ce comité d'aide sociale. Mais, je ne suis pas sûr qu'il faille se limiter à cela, parce qu'il faut des garde-fous et des précisions qui soient données aux membres de ce comité. Par exemple, quel sera le montant à apporter aux différentes personnes qui seraient candidates à ces aides ? Ces aides qui leur seraient accordées sont remboursables, j'imagine ? Autre question, quelqu'un qui voudrait bénéficier d'une aide et qui serait toujours en difficulté, autrement dit renouvelable ? Donc, cela pose un certain nombre de questions et il me paraît délicat que les membres de ce comité sont seuls devant la responsabilité de décider ce genre de choses. Si nous votons cette mesure, peut-être faudrait-il une réflexion sur l'encadrement avec les questions que je viens d'évoquer. Merci Monsieur le Président.

**Le président :**

Monsieur Subits.

**M. Vincent Subits**

Effectivement, le règlement du comité, si l'on peut dire ainsi, sera édité une fois le CAS composé par le président. Évidemment qu'il y aura des règles et un montant maximum, que le type d'aide soit remboursable ou pas, etc. Tout cela sera encadré. Il y aura un maximum, on ne pourra pas demander quatre ou cinq fois par an ce type d'aide pour une seule personne. Les règles seront écrites, inscrites et réfléchies quand le comité sera créé.

**M. Georges Virassamy :**

Oui mais qui décidera ces règles ?

**M. Vincent Subits**

Le comité.

**M. Georges Virassamy :**

Il me paraît délicat que ce soit le comité lui-même qui peut s'opposer à des critiques.

**M. Vincent Subits**

Le comité proposera.

**M. Georges Virassamy :**

Il me semble que l'encadrement de ces aides devrait provenir du conseil d'administration et pas du comité lui-même.

**Le président :**

Je crois qu'il faut quand même qu'il y ait une proposition du comité. Le président ne peut pas répondre à la place. Madame Gatibelza.

**Mme Josiane Gatibelza**

Ce type de comité me rappelle ce que nous avons dans les villes et qui s'appelle le centre communal d'action sociale. Là, c'est le conseil d'administration qui décide de la solution de ces aides. En plus, il doit y avoir une grande discrétion autour de l'attribution de ces aides, et je ne pense pas qu'il appartient que ces dossiers soient présentés au conseil d'administration. Il appartient à ce comité de fixer des règles précises, d'autant plus qu'il y a la présence de l'assistance sociale dans ce comité, qu'il ou elle monte le dossier et le présente, puis les sommes sont justifiées par la situation en question. Voilà ce que je voulais dire.

**Le président :**

Madame Penchard.

**Mme Marie Luce Penchard :**

Je voudrais compléter ce que disait Madame Gatibelza sur des choses assez sensibles qui relèvent du secret professionnel, c'est le rôle de l'assistante sociale. Je pense effectivement que c'est au comité de proposer un certain nombre de règles dont on peut avoir connaissance, mais il faut quand même lui donner un peu de latitude – je me permets de le dire parce que parce que vous touchez l'humain et on ne peut pas mettre l'humain dans une boîte. Il faut avoir des garde-fous et je vous rejoins parfaitement, mais chaque situation en matière sociale est un cas particulier. Et c'est souvent l'éclairage du travailleur social qui aide à la décision. D'ailleurs, les membres qui siègent doivent faire preuve d'une très grande rigueur et doivent avoir du recul, parce qu'il ne faut pas être dans l'affectif et en même temps regarder suffisamment pour prendre en compte la situation. Ce n'est pas des choses simples à faire, il faut beaucoup de doigté. Voilà ce que je voulais dire, il faut aussi donner un peu de latitude pour ne pas être confronté à de réelles difficultés.

**Le président :**

Merci pour ces informations. Monsieur Larrouy.

**M. James Larrouy :**

Je pense qu'il faut une personne référente pour les étudiants pour les recevoir, ou le personnel qui...

**Mme Noëllie Fillod**

Mais ça existe, c'est le CROUS.

**M. James Larrouy :**

Je sais mais je parle de quelque chose de différent par rapport à ce qui est proposé par le CROUS. Je ne parle pas d'une assistante sociale mais d'une personne qui soit là pour conseiller.

**Le président :**

Madame Klecard.

**M. Lisiane Keclard**

Cette action sociale existe dans toutes les structures, avec des règlements définis. Après, en fonction des situations, il y a l'assistante sociale, mais les règles qui font définir existent. Je ne connais pas forcément les structures, mais je sais qu'à l'Inserm on a un comité social avec des règles, en fonction du salaire etc., toute une série de règles qui définissent déjà les modes de fonctionnement de ces centres. Après, à chacun de s'adapter, mais il n'y a pas de problèmes, ça existe.

**Le président :**

Monsieur Delacourt.

**M. Philippe Delacourt**

Je comprends l'interrogation du représentant étudiant, mais c'est le principe du guichet unique. L'assistante sociale qui est au CROUS intervient auprès de l'université. Il y a différents types d'aide. Il y a des aides lourdes, celles qui sont connues institutionnellement comme les bourses. Il y a aussi des aides spécifiques comme les ASA qui sont données à des boursiers ou non boursiers qui rencontrent des difficultés. Cela peut être des aides ponctuelles comme cela peut être des aides analogues à celles des bourses. Et puis, il y a des prêts d'urgence que l'université peut faire parce qu'elle est beaucoup plus souple dans le fonctionnement, sur des actions personnalisées. Mais il faut qu'il y ait un dossier qui soit suivi, parce que vous comprenez que la personne, lorsqu'elle bénéficie d'une aide d'urgence, relève peut-être d'un dispositif plus lourd qui va pouvoir la prendre en charge et qu'on n'instruit pas plusieurs fois le même dossier en parallèle et sans lien. Donc, l'idée du guichet unique avec un opérateur dont le professionnalisme est bien connu qu'est le CROUS, qui travaille en intelligence avec l'université, semble être le bon dispositif tel qu'il est présenté.

**M. James Larrouy :**

Mais c'est réservé aux étudiants. Je parle aussi du personnel etc.

**Le président :**

Le dispositif existe pour les étudiants mais il n'existait pas pour le personnel.

**M. James Larrouy :**

C'est ce que je dis, l'idée de faire un endroit unique au sein de l'université qui prendrait en compte les deux cas.

**M. Philippe Delacourt**

C'est deux populations différentes.

**M. James Larrouy :**

Je parle d'une personne référente qui aurait les informations nécessaires pour répondre aux questions, uniquement.

**M. James Larrouy :**

Ce ne sont pas les mêmes types d'aide. Les aides aux familles qui peuvent bénéficier aux enfants des parents qui travaillent ici, pour les colonies de vacances, les centres aérés etc. On est vraiment dans des choses totalement différentes. Quelquefois, ce n'est pas une aide à la personne en direct, mais une aide à la famille, tandis que l'autre, c'est une aide à l'étudiant. On est dans des dispositifs légaux et réglementaires qui sont différents.

**Le président :**

Monsieur Gérardin.

**M. Frédéric Gérardin**

Nous sommes dans des réglementations sociales très précises et différenciées selon les types de population, même les types d'âge, les types de profession. C'est quelque chose qui est extrêmement réglementé, et la fusion que vous appelez de vos vœux n'est pas possible dans l'état actuel de la réglementation et de la législation, simplement.

En revanche, sur la mission du comité d'action sociale, j'ai de très grosses réserves et je les ai exprimées en CT. Je ne vois pas pourquoi c'est dans les affaires budgétaires et financières, même si je comprends que c'est une question de budget derrière. C'est d'abord social, comme son nom l'indique. Là aussi il y a une réglementation très précise sur l'aide sociale, comme Monsieur Delacourt et Madame Klecard l'ont rappelé. Dans le Code de l'éducation, il y a deux régimes possibles, je le rappelle, c'est celui d'un service commun d'action sociale qui est parfaitement réglementé, avec des représentants du personnel qui sont membres du CT qui fonctionnent avec ce service commun précisément pour garantir la représentation du personnel dans la réflexion stratégique sur les aides sociales. L'autre formule est associative et là on n'est ni dans l'un, ni dans l'autre. Cela ne me pose vraiment aucun problème, mais j'ai l'impression que ce n'est pas suffisamment mûr. Il y a un enjeu de confidentialité – les représentants des collectivités l'ont rappelé –, et cela ne se résume pas seulement à l'aspect financier mais aussi l'aspect psychologique.

**Le président :**

Madame Kéclard.

**M. Lisiane Keclard**

On vient de voter pour notre comité d'action sociale. C'est nous les salariés de l'Inserm qui votons pour les membres du comité d'action sociale. Là, je vois que dans ce comité il y aura des membres élus, ce n'est pas du tout la même démarche et notre comité ne fonctionne pas du tout comme ça.

**Le président :**

Pour répondre à Madame Keclard, plusieurs éléments. On vient de dire qu'il faut que ce soit des gens liés au secret puisqu'on est pratiquement dans le secret médical. Il faut donc être extrêmement vigilant et l'université est beaucoup plus grande que le personnel que vous avez à l'Inserm par exemple.

**M. Lisiane Keclard**

Non, je parlais de l'Inserm global et l'ensemble de son personnel.

**Le président :**

Je pense que vous êtes aussi nombreux, les gens ne se connaissent pas forcément, alors qu'ici tout le monde se connaît. Même si on est nombreux à l'université, les gens se reconnaissent et je pense qu'il faut être prudent dans le choix des personnes capables d'instruire un dossier et de garder le secret, de ne jamais diffuser le cas de l'autre. C'est important, car si je mets au vote aujourd'hui et que je dis que je choisis, il y a peut-être des gens intéressés parce qu'ils savent qu'un proche a besoin d'une aide pour faire campagne pour lui, mais ce n'est pas l'objectif. Donc, pour répondre à la question de Monsieur Gérardin, ce n'est pas mûr, mais je pense qu'il faut créer à un moment donné, car si on ne crée pas, on peut reporter à une date très lointaine la mise en place de cette commission. Maintenant, une fois que la commission



est créée, il nous appartient de travailler pour savoir comment la faire fonctionner le mieux possible. Voilà l'objectif. C'est vrai que la commission est imposée par la loi, est-ce que cela valait la peine de le présenter au CA ? Monsieur Gérardin l'a dit, c'est imposé par la loi, cela fait partie des obligations de l'université depuis 2007.

**M. Frédéric Gérardin**

C'était juste une remarque. C'est imposé par la loi, mais réglementé par la loi aussi.

**Le président :**

On est d'accord. On essaie de ne pas se soustraire à la réglementation.

**Mme Marie Luce Penchard :**

Je pense quand même, quand je lis la fiche, on est sur des sujets qui concernent l'aspect financier.

**Monsieur Gérardin :**

Pas que.

**Mme Marie Luce Penchard :**

Un comité d'aide sociale décide, en fonction des ressources, de permettre à des gens de bénéficier de vacances ou des choses comme ça, ce n'est pas le même comité. C'est ce qu'on appelle le comité des œuvres sociales. Vous avez un plafond de ressources, on voit dit que vous pouvez aller dans un centre de vacances ou des choses comme ça. Or, quand je lis ça, on est sur des difficultés de la vie quotidienne, et donc on touche la personne individuelle. Et, comme disait Madame Gatibelza, on est sur des choses qui sont niveau du secret professionnel. Et là, vous mettez assistante sociale, cela veut dire qu'on étudie la situation de la personne. Et, quand on étudie la situation de la personne, ce n'est pas simplement sa situation au sein de l'établissement mais on peut aborder que par exemple Monsieur est violent, ça peut déboucher sur beaucoup de choses où il faut parfois accompagner pour faire en sorte qu'il y ait une autre prise en charge. C'est ça le travail : on aide et en même temps on accompagne. Donc, je pense qu'il faut vraiment réfléchir, regarder ce qui se fait pour cadrer l'objectif au travers de ce comité. Est-ce que c'est d'aider au sens des œuvres sociales, ou est-ce que c'est en cas de difficulté, rupture de vie, divorce, décès avec des enfants à charge, une personne qui a été sous l'emprise d'addiction et qu'il faut accompagner pour qu'elle s'en sorte, on est vraiment sur du travail social. Pour le coup, je pense qu'il faut travailler très en amont pour les personnes qui sont dans ce comité. Il y a plein de choses à voir. Il doit y avoir des choses pour aider à la réflexion, je pense.

**Le président :**

Là, on vote seulement pour la création de la structure, mais pas le fonctionnement.

**Mme Marie Luce Penchard :**

Et le budget.

**Le président :**

Oui. On va passer au vote sur la création de ce comité et le budget. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Un vote contre. Merci. On va passer au point suivant et libérer Monsieur Subits.

POINT 4 f) Création d'un comité d'aide sociale	Nombre de votants	21
--	-------------------	----

	Ne prend pas part au vote	<b>0</b>
	Abstention	<b>0</b>
	Contre	<b>1</b>
<b>Avis : FAVORABLE</b>	Pour	<b>20</b>

## g) Mise en place d'un service facturier

### Le président :

Je laisse la parole à Madame Fillod.

### Mme Noëllie Fillod

Je vais vous présenter un projet sur la mise en place d'un service facturier. C'est prévu par le décret de gestion budgétaire et comptable du 07 novembre 2012. C'est ce qu'on appelle un service partagé. C'est une possibilité, ce n'est pas imposé par la loi, c'est une possibilité qui est organisée par le décret et qui doit permettre de fonctionner de manière plus efficace, notamment sur le circuit de la dépense. Sur le diaporama qui vous a été distribué, j'ai rappelé le contexte juridique, l'article du décret qui prévoit l'existence d'un service facturier. Un service facturier est placé sous l'autorité de l'agent comptable. Il est chargé de centraliser la réception des factures. Il doit être organisé, il s'agit d'une coopération, c'est-à-dire qu'il y a une convention du service facturier à signer entre l'agent comptable et le président de l'université parce que c'est un service partagé. Il doit y avoir coopération entre l'ordonnateur, le président et le comptable. C'est pourquoi c'est formalisé par une convention.

Je voulais rapidement vous rappeler le processus de la dépense dans un organisme soumis à comptabilité publique. Il y a d'abord l'engagement de la dépense qui est basé sur un acte juridique par lequel la personne morale s'engage. Ensuite, il y a un service fait qui relève toujours de l'ordonnateur, c'est-à-dire la prestation ou les travaux demandés ont été faits et c'est l'ordonnateur qui atteste que le service a été fait dans les règles et comme prévu. Ensuite, il y a ce qu'on appelle un ordonnancement, c'est-à-dire l'ordre de payer qui est donné à l'agence comptable. Ensuite, il y a mise en paiement, c'est-à-dire le paiement réel au fournisseur de la personne morale.

Le service facturier intervient directement sur cette organisation du circuit de la dépense, c'est-à-dire qu'il va intervenir un peu plus tôt dans le circuit. La certification du service fait va valoir ordre de payer. Concrètement, on va avoir une étape qui va disparaître, c'est-à-dire l'ordonnancement qui était matérialisé par les échanges de pièces comptables. C'est donc un raccourcissement des procédures qui est intéressant. La conséquence directe sur l'organisation actuelle est que les composants ne recevront plus les factures, et donc il n'y aura plus cette incitation à attester du service fait pour constituer la facture. La facture n'ira plus aux composantes, elle ne sera plus signée par les composantes, elle ira directement au service facturier. Il faudra donc que la composante s'organise dans l'outil informatique de gestion qui gère le circuit de la dépense à attester du service fait de manière dématérialisée.

Je voulais aussi préciser que dans la mise en place de ce service facturier, on va rattraper le retard qu'on a pu prendre concernant la dématérialisation des factures. La dématérialisation des factures est imposée par la loi et on a pris presque dix ans de retard. La dématérialisation des factures s'impose aux fournisseurs des établissements publics depuis 2012, et en 2014 mise en place de la facture numérique. Ce que je vous propose donc, c'est de profiter de la mise en place du service facturier pour généraliser la dématérialisation des factures, c'est-à-dire d'organiser en parallèle ces deux « défis » (entre guillemets) parce qu'il faut qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020 que toutes les entreprises, quelle que soit leur taille, déposent leurs factures dans l'outil Chorus, qui est un outil de dématérialisation mis en place par l'État. Cela va donc

changer beaucoup de choses pour l'université. Cela va déjà supprimer le circuit papier des factures qui est quand même un risque important de perte des factures et de paiement très tardif de ces factures qui disparaissent, dont on ne sait jamais trop où les retrouver. Grâce à l'outil Chorus, les factures sont dans Chorus. C'est un outil accessible à l'université et aux fournisseurs.

Dans le diaporama, je vous présente un peu les chiffres concernant le nombre de factures qui circulent à l'université. Il y a eu quasiment 1 200 en 2018 pour un montant de 7,20 M€ et quelque. J'ai mis les composantes les plus importantes en termes de factures. Je précise que les missions ne sont pas concernées par le service facturier, c'est-à-dire que le circuit des missions ne changera pas, ne sera pas impacté par le service facturier. Donc, le service facturier est intéressant parce qu'il y a une simplification des circuits pour que les factures aillent directement à l'agence comptable via Chorus. À une époque, je vous aurais dit qu'elles arriveraient physiquement dans le service facturier, mais le but aujourd'hui est que les factures arrivent dans Chorus. Il y aura aussi la fin du contrôle redondant parce qu'on constatait quand même que les factures qui arrivent dans les composantes font parfois l'objet de contrôles qui sont refaits à l'agence comptable. Là, il y aura un contrôle unique par les personnes du service facturier. Paradoxalement, il y aura quand même un renforcement important du dialogue entre les composantes et le service facturier. Le service facturier va recevoir les factures, il ira voir dans l'outil si le service fait est attesté, et si ce n'est pas le cas il rentrera en contact avec la composante pour lui demander quels sont les problèmes rencontrés (si par exemple le montant de la facture est différent du service paie). Voilà, il faudra mettre un système de communication en place avec les composantes.

Il est aussi prévu dans la convention du service facturier que le service facturier fasse des tableaux, pour avoir un pilotage sur l'activité et les dépenses, et notamment un suivi du délai global de paiement. C'est aussi une mise à disposition des factures aux composantes, c'est-à-dire un renforcement du partenariat entre l'ordonnateur et le comptable.

Le but est aussi d'améliorer les missions de chacun, c'est-à-dire que l'ordonnateur va se recentrer sur la politique budgétaire, la politique des achats, et le suivi des engagements juridiques. Le métier budgétaire va pouvoir se consacrer plus complètement au budgétaire, être plus professionnel, avoir plus de temps à consacrer au pilotage budgétaire, à l'exécution budgétaire. Et surtout, le service facturier aura aussi une meilleure connaissance des charges à payer qui peuvent donner lieu à des réserves des commissaires aux comptes. Les charges à payer, c'est le service paie qui n'a pas donné lieu à paiement, et il y a encore trop de services faits non payés en fin d'année, ce qui peut peser sur l'année suivante si on n'a pas correctement payé nos dépenses pendant l'année en cours. Le service facturier fera ce pilotage à chaque facture, veillant à ce que le service fait constaté a bien donné lieu à facturation. Cela se fera par un contrôle mensuel ou hebdomadaire, cela fait partie des contrôles que le service facturier fera de manière systématique. Il y aura aussi un suivi plus facile en cours d'année de l'achat ou de l'enrichissement d'actif de l'université. À chaque fois que l'université paiera les factures d'investissement, on pourra au moins réfléchir sur l'amortissement, la convention concernée et cela améliorera la qualité des comptes quand on structurera l'exercice. La comptabilité sera plus suivie au fil de l'eau que seulement en fin d'année avec les difficultés que l'on connaît pour clôturer les comptes.

Enfin, la mise en place de ce service facturier nécessite la signature et l'information des services gestionnaires car je veux quand même faire passer le message qu'on va faire une présentation du service facturier aux composantes gestionnaires. Au mois de septembre, on ira présenter ce service facturier et les conséquences dans l'organisation des composantes, en Guadeloupe et en Martinique. On le fera en association avec la DAF pour rappeler les règles et sensibiliser au changement que cela va impacter au niveau de l'organisation des composantes. Et aussi au niveau de Chorus, il va falloir que l'on s'organise sur qui va avoir accès à Chorus,

comment on va consulter. C'est une grosse formation assez lourde pour le personnel du service facturier.

**Le président :**

Merci Madame Fillod. Monsieur Virassamy.

**M. Georges Virassamy :**

Monsieur le Président, j'ai entendu avec beaucoup d'intérêt l'exposé de Madame l'Agent comptable et examiné les documents qu'elle a préparés. J'ai écouté son propos dans lequel elle indique qu'il y a désormais un service partagé avec le président et ses services de facturation. Et, j'ai regardé le document qui s'intitule « Une nouvelle répartition des rôles », et lorsque l'on regarde l'avant et l'après, c'est vrai qu'on est frappé par l'accroissement de la charge qui pèse sur l'agent comptable désormais, et l'allègement de la tâche du président en contrepartie, d'où la question un peu hypocrite que je pose : je suppose que cela entraîne une rémunération supplémentaire au profit de l'agent comptable ?

**Mme Noëlie Fillod**

J'aimerais bien, mais absolument pas, non !

**M. Georges Virassamy :**

C'est une bonne nouvelle !

(Rires)

**Le président :**

Merci pour cette prise de parole pour l'agent comptable. Monsieur Gérardin.

**M. Frédéric Gérardin**

J'ai peut-être le prisme déformé, mais pour moi, au même titre que le CAS, ce sont des choses qui vont plutôt dans le registre traditionnel, même si cela concerne les affaires financières, au même titre que les ressources humaines d'ailleurs comme on l'a examiné en CT. Madame l'Agent comptable dit que cela va modifier les périmètres et certaines fonctionnalités des agents qui sont en charge aussi bien des affaires financières et budgétaires que l'exécution comptable dans chaque service et composante que l'agent comptable elle-même. C'est la première remarque que je ferai.

La deuxième remarque, comme le CAS, ce sont des données légales et réglementaires qu'on aurait dû mettre en œuvre depuis au moins une dizaine d'années. Je suis un peu gêné de voter oui ou non.

**Mme Noëlie Fillod**

Excusez-moi, le service facturier est une possibilité.

**M. Frédéric Gérardin**

Je comprends que la réglementation nécessite que cela passe en CA et que c'est une possibilité.

**Le président :**

Madame Penchard.

**Mme Marie Luce Penchard :**

Je voulais poser plusieurs questions pour avoir des précisions et peut-être attirer l'attention sur les questions de dématérialisation. Il y a un travail à faire en amont, je ne sais pas si c'est fait, la question de la formation, la question de la compatibilité de ces nouveaux logiciels avec un système informatique performant de l'établissement et si vous avez des défaillances là-dessus. Je voulais savoir si tout cela a été anticipé parce qu'il ne faudrait pas qu'à partir d'une amélioration recherchée dans le fonctionnement et la qualité de la prestation, on se retrouve dans une situation inverse où les délais de paiement sont allongés, ce qu'on vise et quand est-ce que Chorus va être mis en place. Je pense qu'il y a toutes ces questions. La dématérialisation est obligatoire, comme la signature électronique, et là où je prenais cinq minutes pour signer un mandat, je mets aujourd'hui vingt minutes parce qu'il faut ouvrir un fichier, puis un deuxième, puis un troisième, un quatrième fichier avant que je sois autorisée à signer. En plus, si l'installation n'est pas parfaite, cela bugge un peu, et on va me demander quatre fois mon code pour la signature... Enfin, je dis qu'il y a un préalable et je demande si ce préalable a été examiné, peut-être pas à 100 %, mais avant de poser tout ça pour ne pas rentrer dans une situation difficile pour l'université. Parfois, cela peut même être un blocage.

### **Madame Noëlle Fillod**

Dans la dernière diapo, j'évoque ces problématiques. Je ne voulais pas rentrer dans le détail, mais concernant par exemple la compatibilité des logiciels, je travaille en collaboration avec Monsieur Portecop pour ces opérations. C'est une question qui se pose. Pour Chorus, la DSI est associée parce que c'est un progiciel un peu particulier qui a été mis en place par l'État et qui n'est pas du tout maisonné, ce qui fait qu'il faut rentrer dedans, demander aux informaticiens de s'y plonger pour être une aide en cas de difficulté. Il faut aussi prévoir le fait qu'on pourra aller un jour chercher dans Chorus les factures directement sans les rematérialiser, parce que pour l'instant il n'existe pas de passerelle entre Chorus et l'outil que nous utilisons. Il faudra donc faire un téléchargement des factures Chorus avant de pouvoir les traiter, c'est une difficulté connue. Je viens de métropole où j'ai passé deux ans à mettre en place la dématérialisation. En collectivité locale, c'est très compliqué parce que le comptable public est loin physiquement et c'est vrai qu'il y a des signatures cryptées qui ne fonctionnent pas forcément très facilement pour les élus locaux. Et pour l'université, on est dans la maison, les personnels de l'agent comptable sont ceux qui iront chercher dans Chorus, il n'y a donc pas cette séparation physique informatique comme on peut connaître dans les collectivités locales. Par contre, il faut savoir que quand on met en place la dématérialisation, au début on n'est pas bon et il faut mettre en place des organisations. Personnellement, j'ai évalué le nombre de personnes nécessaires et je vais négocier avec Monsieur le Président pour avoir des personnes supplémentaires. On a déjà un concours catégorie B qui est ouvert pour le mois de septembre pour avoir une personne en plus. Mais c'est certainement des points d'étape qu'il faudra faire pour savoir si j'ai bien cadré les besoins humains pour faire face à ce défi. De toute façon, ce sera toujours mieux que ce qui existe actuellement parce qu'il faut y aller. Les factures papier, je n'en peux plus. Les cachets rouges où il y a écrit « Original » sur la même facture, c'est plus possible. Les gens qui continuent à signer sur les factures, il faut laisser tomber le papier, il faut passer le cap et cela ne sera pas pire que ce qui existe actuellement. Mais bon, ce ne sera pas forcément efficace de suite, c'est certain. Cela fait quand même six mois que je suis là, j'ai vu comment ça se passait. Je voulais aussi souligner l'ergonomie de travail que j'évoque dans ma dernière diapo. Pour travailler en dématérialisé, il faut deux écrans, c'est impératif, et il faut donc aussi étudier la taille des bureaux, les fauteuils, pour être confortablement installé. Quand vous n'avez plus de papier sur votre bureau, vous ne travaillez pas de la même façon, vous avez deux écrans et il faut savoir utiliser deux écrans, car ce n'est pas forcément évident de passer d'un écran à l'autre, avec Chorus d'un côté et l'application GFC de l'autre. Donc, cela fait partie aussi des besoins matériels générés par cette mise en place, qui est prévue dans la convention de service facturé.

**Le président :**  
Monsieur Alice.

**M. Jean Alice**

Je suis un peu interpellé. Ce qui m'inquiète, c'est la sécurité du système. La mise en place de la dématérialisation s'impose à l'horizon 2020-2022, mais la sécurisation du système avec certainement un pare-feu qui s'imposerait pour avoir un système tout à fait sécurisé. Je vois avec un certain nombre d'amis qui sont dans des collectivités, les difficultés qu'ils ont à travailler à la dématérialisation, et ce n'est pas simple pour eux, ce n'est vraiment pas simple. Certes, Madame l'Agent comptable me rassure, cela simplifierait complètement sa mission, son travail, mais je pense que ce sera très compliqué et qu'il y aura une période de flottement importante. Est-ce que cette période de flottement ne mettra pas à mal, est-ce qu'on n'aura pas des intérêts de retard par nos fournisseurs, etc. ? Ce sont des questions qui se posent et c'est compliqué. Il y a aussi toute la réadaptation fonctionnelle de l'agence comptable. Cela coûte combien ? Cela va coûter combien ? Tout cela doit être mis sur la table. Je pense que c'est aspect fait défaut dans la présentation que nous avons là, à mon sens.

**Le président :**  
Madame Penchard.

**Mme Marie Luce Penchard :**  
Mais je crois qu'on n'a pas le choix, Monsieur Alice.

**M. Jean Alice**  
Je sais.

**Mme Marie Luce Penchard :**  
Simplement, il faut essayer que ce passage se fasse dans les meilleures conditions pour ne pas décourager à la fois le personnel, mettre l'institution dans une période un peu de blocage. C'est pourquoi je vous ai posé la question de la durée de paiement, quelle est la durée moyenne (parce que nous, c'est catastrophique) en nombre de jours de paiement, et si cela va permettre déjà de réduire. Donc, si on a des dysfonctionnements d'un côté, on peut avoir des gains de l'autre. Nous par exemple, on a des dysfonctionnements mais le gain est que quand on fait un compte de gestion en compta administrative, ça va beaucoup plus vite parce qu'on a les informations et on n'est pas obligé d'aller chercher les factures je ne sais où. Donc, on gagne là-dessus. Par contre, pour rebondir sur ce que Monsieur Alice a dit, c'est clair, le contrôle est très facile, très très facile, cela va très vite, et c'est très bien aussi pour permettre d'avoir une stratégie. on connaîtra vite la situation d'une collectivité, on connaîtra vite la situation d'un établissement puisque toutes les données sont là. Mais pour moi, c'est la durée moyenne des factures, c'est combien à peu près ?

**Mme Noëllie Fillod**

Le problème est qu'on n'a pas de logiciel qui nous permet de connaître ce délai global de paiement, mais il est très mauvais. Il y a énormément de fournisseurs qui sont payés très tard parce qu'on perd les factures. Et puis, ce que je voudrais préciser aussi, la dématérialisation n'est pas à horizon 2022 mais horizon 2014-2016 et que l'université est contrainte d'utiliser déjà Chorus puisqu'énormément d'administrations d'État contraignent l'université à aller chercher les factures dans Chorus. Donc, l'université fait cela de manière très artisanale. On a nommé quatre personnes et deux sont capables d'aller trouver le temps d'aller dans Chorus, et donc cela a été fait un peu à la marge, mais sous contrainte. Utiliser Chorus sous la contrainte

parce que tous les ministères mettent les factures dans Chorus, ce n'est pas forcément une bonne idée. Il vaut mieux être proactif que de suivre ceux qui vous disent « votre facture, vous ne la recevrez pas sous format papier, allez la chercher dans Chorus ».

**Le président :**

Monsieur Portecop, puis Monsieur Gérardin, puis Monsieur Subits.

**M. Olivier Portecop**

En tant que directeur des systèmes d'information et du numérique, je peux affirmer que nous nous sommes associés très tôt à la mise en œuvre pratique de ce service facturier, ainsi que nous avons pu mener en interne une réflexion concernant la sécurisation et les problèmes de documents, les perspectives d'utilisation et de généralisation de la signature électronique. D'ailleurs, les collègues vont approfondir l'exercice en la matière le mois prochain. Nous sommes donc pleinement en appui de cette démarche.

**Le président :**

Monsieur Gérardin.

**M. Frédéric Gérardin**

Comme beaucoup d'interlocuteurs l'ont dit, on est contraint. L'État contraint nos administrations et les entreprises à passer par Chorus, en conséquence de quoi on ne peut pas ne pas nous-mêmes rationaliser et passer par Chorus, avec plus d'avantages que cela aura quand ce sera en place. Moi, c'est simplement la question de la programmation ou la gestion prévisionnelle des emplois qui pose souci. Cela demande aussi des questions des mobilités, des formations, des positionnements que Madame l'Agent comptable évoque à juste titre, comme une assistante sociale qui soit dédiée pour le CAS. Ce sont des choses pour lesquelles il faut un schéma prévisionnel de préparation des personnels et des postes d'ergonomie.

**Le président :**

Monsieur Subits.

**M. Vincent Subits**

Merci Monsieur le Président. Je vais juste répondre, puisque j'ai travaillé dessus et j'ai fait des analyses, à la question de Madame Penchard sur les délais de paiement actuels. Les délais varient très profondément en fonction de la nature de la facture, mais surtout du service qui les traite. Les délais de paiement vont de deux semaines à six mois. Deux semaines, c'est pour les services qui ne reçoivent que trois factures dans l'année, des micro-services comme le **SUS** qui ne reçoit pas 150 factures à l'année. Mais si vous prenez l'administration générale qui a 2 100 factures dans l'année et qui a une personne et demie pour les traiter, on a forcément des missions qui ne sont pas payées depuis cinq mois par exemple. Cela dépend donc du service qui traite les factures qu'ils reçoivent à l'heure actuelle, et du coup ça va de deux semaines à six mois pour les délais de paiement à l'heure actuelle.

**Le président :**

Madame Robertin-Desroc.

**Mme Marie-Jacqueline Robertin-Desroc**

Juste une information. Je voulais dire que les académies et les rectorats sont passés sur Chorus en 2006. Les services financiers des académies sont bien rompus à ce logiciel et le connaissent bien et la dématérialisation. Vous pouvez donc vous rapprocher éventuellement des services si vous avez besoin d'aide ou de conseils sur Chorus.



**Le président :**

Merci beaucoup. Monsieur Molinié.

**M. Jack Molinié**

Juste pour aller dans le sens de l'agent comptable, je voudrais dire qu'il y a une difficulté, on va devoir trouver des postes, c'est évident, mais on va avoir un avantage énorme parce que certaines composantes ou certains services peuvent perdre, volontairement ou involontairement des factures pendant plus de six mois, auquel cas elles sont reportées sur le budget suivant. Cet aléa technique génère un danger comptable et financier pour l'établissement. Cela permettrait alors à l'agence comptable d'interpeller des composantes quant au traitement des factures qui apparaissent, et de demander pourquoi elles ne sont pas faites et d'avoir un aller-retour qui puisse permettre d'intervenir, et bien sûr de cadrer mieux notre budget. Parce que c'est souvent qu'on arrive à la fin d'année qu'on redécouvre des factures de l'année d'avant et qu'on est obligé de les payer et donc de chercher des budgets. Donc, cela permettra, je pense, de voir l'aéroport et l'atterrissage mieux... !

**Le président :**

Merci beaucoup. On ne va pas tarder à passer au vote. Vous avez bien compris que ce service particulier était une nécessité pour l'université. Il aurait dû être mis en place depuis bien longtemps. Donc, le passage du papier à l'informatique prend toujours beaucoup de temps, c'est beaucoup plus prenant, mais on gagne à la longue. Une fois que c'est en place et que la culture a changé, on gagne. Mais, quel que soit le dossier sur lequel on intervient quand on passe du papier à l'informatique, c'est plus long et ça demande un travail supplémentaire. Cela nous permettra à la longue de sécuriser le système et le circuit de ces factures, de gagner du temps et d'être plus à l'aise pour répondre aux différentes questions posées. On va pouvoir gagner sur les retards que nous avons. Mais, il est vrai que ça demandera une reconfiguration du personnel et une formation du personnel. Madame l'Agent comptable nous a dit qu'il y a des composantes qui génèrent beaucoup de factures. Peut-être que ces personnes qui n'auront plus à traiter ces factures, auront une charge de travail moindre qu'avant, auquel cas on pourra peut-être conventionner avec des composantes pour que certaines personnes qui faisaient pratiquement du temps plein sur ces factures, soient rapatriées au service comptable et formées pour assurer les missions qu'elles assuraient dans leur composante. Cela peut être une piste mais on n'en a pas discuté. Il faut dans un premier temps former les personnes que vous avez identifiées. Le directeur de la DSI est là pour accompagner la formation et former les personnes dans les pôles pour comprendre cette culture et nous aider dans la mise en place de ce service facturier.

Voilà, merci beaucoup. Nous allons voter sur la création du service facturier à l'université des Antilles. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Merci beaucoup.

POINT 4 g) Mise en place d'un service facturier	Nombre de votants	<b>21</b>
	Ne prend pas part au vote	<b>0</b>
	Abstention	<b>0</b>
	Contre	<b>0</b>
<b>Avis : FAVORABLE</b>	Pour	<b>21</b>

**M. Jean Alice**

Monsieur le Président, il faut bien comprendre qu'on rentre, avec ce vote, dans une autre logique. Ce sera une autre façon pour vous, Monsieur le Président, de gérer l'université. Il y

aura forcément, suite à ce vote, un redéploiement de personnels. C'est mécanique. Et, je rebondis sur ce qu'a dit la représentante du rectorat de Martinique, il y a au niveau de l'Éducation nationale un certain nombre d'administrateurs et d'agents comptables qui sont hyper performants sur Chorus. On pourrait solliciter le recteur de donner un externe pour avoir un détachement d'une année par exemple, pour la formation. Mais, quand j'entends Madame l'Agent comptable dire qu'il y a un recrutement de fonctionnaire de catégorie B, il faudrait peut-être envisager une catégorie A, au moins pour suppléer et aider Madame l'Agent comptable. Je vous remercie.

**Le président :**

Merci Monsieur Alice, j'ai bien compris l'intérêt de la demande. Bien, est-ce que le rectorat... je ne sais pas...

**Mme Marie-Jacqueline Robertin-Desroc**

Je ne pense pas que le rectorat soit en mesure de mettre du personnel à disposition. Mais de toute façon, presque toutes les administrations de l'État sont sur Chorus actuellement, notamment les ??? (02'22'17), et donc la ??? peut être un soutien de proximité pour vous. Enfin, vous ferez la demande, je ne peux pas présumer de sa réponse.

**Le président :**

Merci beaucoup, on va continuer avec le point suivant.

**h) Convention H2020 Rise-ConnectCaribbean (233 365 €)**

**Le président :**

La parole à Monsieur le DGS et Monsieur David.

**M. Bruno Malhey**

On va parler à deux voix mais c'est assez simple puisqu'il s'agit d'un programme de recherche européen sur les thématiques qui vont de l'histoire à la géopolitique, en passant par l'économie, qui vise à mettre en rapport plusieurs universités de l'arc caribéen sur ces aspects, avec aussi des programmes qui ne sont pas qu'expérimentaux qui visent à enrichir des programmes de développement économique. Aujourd'hui, c'est le montant conséquent qui est soumis à votre vote. C'est une recette pour l'université, il faut le signaler : 233 365 €. C'est un crédit de la Commission européenne destiné à favoriser ces échanges, et principalement à accueillir les enseignants-chercheurs étrangers au sein de l'UA, et à l'inverse, d'envoyer des enseignants-chercheurs de l'UA dans d'autres universités de l'arc caribéen. Cela s'appelle ConnectCaribbean.

**Le président :**

Monsieur Geoffroy

**Monsieur Geoffroy :**

Est-ce que ce projet est passé au conseil académique ? Cela concerne la recherche. Est-ce que le conseil académique s'est prononcé là-dessus ?

**M. Bruno Malhey**

Il aurait dû être présenté à un conseil précédent.

**Monsieur Geoffroy**

Je posais la question parce que j'ai pu rater la question. Compte tenu ce genre de convention qui concerne l'établissement dans son intégralité, il doit être traité en conseil plénier parce qu'il a un impact financier. Il doit terminer sa course au conseil d'administration, effectivement, mais seulement après avoir été examiné par le CAC.

**M. Bruno Malhey**

On peut vérifier effectivement. Si ce n'est pas le cas, on peut l'inscrire au prochain CAC.

**Le président :**

Monsieur Molinié.

**M. Jack Molinié**

C'est pour dire que H2020 est un crédit européen et que je n'aime pas la notion de dire que c'est une recette, mais un engagement. On n'a de recette que si le programme est bien exécuté.

Madame ???

Il n'y a pas d'avance ?

**M. Jack Molinié**

Si, mais on est obligé de rembourser si on n'a pas réussi !

**Le président :**

OK, on va vérifier s'il faut faire passer au niveau du CAC et on le fera passer, puis on reviendra en CA. Donc, on ne le vote pas. On passe au point suivant.

## 5. Ressources humaines

### a) Renouvellement des agents contractuels

**Le président :**

Je rappelle que ce dossier a été discuté au niveau du CCPANT puis du CT, et il arrive au conseil d'administration. Madame Laplaige.

**Mme Charline Laplaige**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Administrateurs, il vous a été présenté un tableau récapitulatif des renouvellements des contractuels sur des contrats à durée déterminée ainsi que la liste des CDI de l'établissement pour information. Suite à ces décisions, on a appliqué au cas par cas les règles qui ont été votées en CA au niveau de la politique de renouvellement des contractuels, à savoir une durée de contrat d'un an pour les contrats sur SCSP ou renfort ponctuel. La durée maximum de deux ans sur les supports de titulaires qui sont vacants et de trois ans pour tout ce qui est ressources propres et convention de recherche. Des dérogations d'un mois ont été accordées en général, pour permettre aux contractuels de se présenter aux concours qui vont être publiés le mois prochain.

**M. Jack Molinié**

Juste pour dire qu'on a un certain nombre de places aux concours en interne et que pour que les personnes puissent avoir l'opportunité de faire en interne, il faut qu'elles soient en poste au moment du concours. On a donc dérogé un peu à la règle en prolongeant leur contrat pour leur permettre d'aller au concours, et par là même, d'avoir l'opportunité de rentrer, pour les meilleurs puisqu'il s'agit d'un concours.

### Le président :

Des questions ? Si pas de questions, on va passer au vote. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Une abstention. Nous passons au point suivant.

POINT 5 a) Renouvellement des agents contractuels	Nombre de votants	21
	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	1
	Contre	0
Avis : FAVORABLE	Pour	20

### b) Organigrammes des composantes et des services de l'administration générale

#### Le président :

Concernant cet organigramme, nous avons déjà beaucoup travaillé. Nous avons vu et revu cet organigramme, nous avons envoyé un organigramme type pour permettre à chacun d'essayer de se coller sur cet organigramme type pour éviter des disparités d'une composante à l'autre. Malheureusement, nous n'arrivons pas à harmoniser, et j'ai demandé au directeur général des services de trouver quelqu'un qui pourrait le faire en central. Quoi qu'on fasse ou qu'on dise, ce n'est pas fait dans les composantes. Les organigrammes sont faits, quelquefois ils sont incomplets mais pas forcément les mêmes choses d'une composante à l'autre, et donc on voudrait harmoniser, mais il faudrait que ce soit en central. Voilà, c'est pour cette raison que ces organigrammes ne sont pas présentés aujourd'hui, sachant que nous avons déjà fait un gros travail. Ce document a été présenté à plusieurs reprises mais il n'est toujours pas parfait. Avant de voter ce document, il faudrait qu'il soit quand même parfait. C'est un document qui est demandé depuis que j'ai pris mes fonctions, et même avant ce document avait été demandé, et on travaille dessus depuis très longtemps. Voilà, on ne va pas voter cette fois-ci, il va repasser devant le CT, puis au CA. Nous allons passer au point suivant.

### c) Calendrier de fermeture de l'établissement

#### Le président :

Nous passons au calendrier de fermeture de l'établissement. Une dérogation a été demandée par la bibliothèque. Vous avez le calendrier dans votre chemise. Pour la bibliothèque, un travail est en cours actuellement au niveau du CT pour déterminer le calendrier d'ouverture et de fermeture de la bibliothèque, sachant qu'elle demande une marge un peu plus large que la fermeture de l'établissement pour les étudiants qui préfèrent rentrer un peu plus tôt pour réviser les examens, et en période de Pâques, se pose quand même un souci, avec des étudiants qui souhaiteraient revenir plus tôt pour pouvoir réviser les examens et travailler ici. Voilà, pour l'instant on n'a pas repris le processus sur la bibliothèque mais on va y revenir. En attendant, une commission y travaille pour nous fournir des éléments probants. Donc aujourd'hui nous n'allons voter que le calendrier de fermeture de l'établissement. Des questions ? Monsieur Geoffroy.

#### M. Michel Geoffroy :

Monsieur le Président, j'ai une question. Concernant le lundi gras, je vois qu'il n'y a pas de jour, je suppose que c'est pour compenser la mi-carême peut-être, la Guadeloupe par rapport à la Martinique ? Mais, est-ce qu'on n'avait pas l'habitude d'accorder ce jour aux collègues ici ?

C'est une question, je n'ai pas participé aux travaux de mise en place, mais je pense qu'il y a eu des discussions en CT peut-être ?

**Le président :**

Effectivement. Madame Laplaige.

**Mme Charline Laplaige**

Cela varie en fonction des dates du calendrier et la réglementation qui impose à ne pouvoir imposer la fermeture que sur vingt-cinq jours maximum. On ne peut pas imposer la fermeture d'établissement sur des RTT. On est donc limité pour les fermetures et pour permettre de poser ces vingt-cinq jours en respectant toutes les demandes de chaque intervenant sur ce dossier, à savoir ne pas partir trop tard, ne pas rentrer trop tôt, avoir des congés à Pâques, avoir des congés pour Noël etc. On ne peut pas ajouter de jours pour le lundi gras. Par contre, chaque agent sera libre de poser sur les jours restants son lundi gras s'il le souhaite.

**Le président :**

Cette année, les jours fériés tombent aussi le dimanche et le samedi.

**Mme Charline Laplaige**

Beaucoup de jours fériés qui ne tombent pas en semaine mais le week-end.

**Le président :**

Et ça pose problème. On travaille pour trouver un consensus, mais ce n'est pas facile. Monsieur Molinié.

**M. Jack Molinié**

Il faut faire une correction, car il me semble que c'est le jeudi 1<sup>er</sup> août et lundi 19 août. Là, c'est samedi et mercredi, ce n'est pas cohérent. On a mis du jeudi 1<sup>er</sup> au mercredi 19, les dates sont bonnes mais les jours ne correspondent pas. Si on fait voter, il ne faut pas d'ambiguïté et qu'on soit sûr que ça correspond bien aux jours. Il s'agit donc du jeudi 1<sup>er</sup> au lundi 19, non ? C'est bien le samedi 1<sup>er</sup> ? Alors, c'est moi qui me trompe... Ah, on parle de 2020 ! Je me suis trompé d'année...

**Le président :**

S'il n'y a pas d'autres questions, on va passer au vote sur le calendrier de fermeture de l'établissement. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Une abstention. Qui vote contre ? Merci. Nous passons au point suivant.

POINT 5 b) Calendrier de fermeture	Nombre de votants	21
	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	1
<b>Avis : FAVORABLE</b>	Pour	<b>20</b>

## 6. Affaires pédagogiques

### a) Exonération des droits d'inscription pour les étudiants étrangers

**Le président :**

Vous savez que les droits d'inscription des étudiants étrangers cette année ont été revus à la hausse pour la rentrée 2019-2020. Un décret est paru en 2019 et un arrêt en avril 2019 concernant ces droits d'inscription. Il s'agit d'une exonération totale ou partielle. Il faut savoir que les universités ne sont pas prêtes pour la rentrée 2019 pour mettre en place ce droit d'inscription pour les étudiants étrangers. Pour les exonérations partielles, il existe des critères et il faut affiner le dispositif avant de le mettre en application. La majorité des universités votent au niveau de leur conseil d'administration une exonération totale des droits d'inscription des étudiants étrangers, avec maintien des droits d'inscription au même tarif que les étudiants européens. Cela veut dire que cette année on ne change rien. On reviendra l'année prochaine pour voir quels sont les étudiants étrangers qui vont bénéficier d'une exonération totale, ceux qui vont bénéficier d'une exonération partielle, et ceux qui vont payer plein tarif. Ce dispositif doit être discuté en amont, présenté aux différents conseils avant d'être validé en CA. Nous ne sommes donc pas prêts cette année parce que les étudiants étrangers, tel que l'a demandé le ministère avec les textes, comme pour les autres universités, je demande l'avis du CA sur cette exonération totale pour cette année, avec le maintien des inscriptions au même titre que les étudiants européens. Monsieur Gérardin ?

### **M. Frédéric Gérardin**

Peut-être en complément d'information pour mes collègues, il est possible, sans violer pour autant la réglementation et la législation actuelles, d'exonérer complètement les étudiants étrangers, dans la mesure où il y a un quota. La réglementation dit 10 %. La DGESIP a fait une projection pour toutes les universités pour voir la proportion, et nous sommes à 3 %. On est donc dans les clous pour être autorisés à exonérer, en tout cas pour cette année, et conduire la réflexion proposée par le président de moduler par la suite.

### **Le président :**

S'il n'y a plus de questions, on va passer au vote ?

### **M. James Larrouy :**

Est-ce que vous savez quelles ont été les motivations ?

### **M. Philippe Delacourt**

Il faut bien voir que c'est un dispositif qui est là pour améliorer les conditions d'accueil des étudiants étrangers. Pour permettre aux établissements de l'enseignement supérieur de disposer des ressources, il a été vu avec un regard sur l'ensemble du paysage international et européen, des droits consentis aux étudiants extra-communautaires. Il ne s'agit pas des étudiants étrangers en tant que tels, mais des étudiants extérieurs à l'Europe. Comme vous le savez, l'attractivité de l'enseignement supérieur occidental au sens large, pour des pays qui sont en quête économique et sociale, les pays asiatiques notamment mais aussi d'autres, y compris l'Afrique etc., qui sont de plus en plus performants, souhaitent bénéficier de formations dont le coût évalué au niveau national n'est pas le coût réel des études qui représentent à peu près 50 % de la valeur de la formation. Comme vous le savez, pour ceux qui sont dans les programmes ERASMUS etc., pour les étudiants qui bénéficient des mobilités notamment en Angleterre, le coût de la formation pour un étudiant est largement multiplié par dix par rapport à un étudiant en France. Donc, encore une fois, c'est pour permettre d'avoir les moyens supplémentaires de l'université, sachant que, comme l'ont rappelé les rapporteurs du projet, il y a toujours une possibilité, mais qui n'est pas pour les étudiants extra-communautaires uniquement, d'exonération totale ou partielle, pour autant que cela soit encadré à 10 % des étudiants s'acquittant des droits d'inscription. Chaque université est confrontée à une zone d'attractivité qui peut être différente, et la politique menée dans une université de Strasbourg peut être différente de celle de Lorient par rapport à son contexte.

Cela s'inscrit dans des RCE, c'est une responsabilité et une compétence élargie de l'établissement de mener sa politique d'attractivité. C'est un peu l'esprit envisagé pour améliorer ceux qui sont motivés, sachant que, comme vous le savez, nous avons quelquefois des démarches où on s'efforce à ce que l'enseignement supérieur dans les relations diplomatiques par la France soit le plus efficient dans le premier degré. Il existe beaucoup d'accords internationaux pour que les deux premières années des études puissent se réaliser au moins dans les pays d'origine. On sait bien que ce sont les années les plus difficiles pour un étudiant qui soit d'acclimater à l'enseignement supérieur et à une vie nouvelle etc. Et, ensuite dans son parcours de mobilité, les étudiants peuvent effectuer dans les pays de l'Europe au sens large. Là aussi, tous ceux qui sont déjà intégrés dans le cursus ne sont pas concernés par les mesures de majoration, il ne s'agit que des nouveaux étudiants. Normalement, ça devrait impacter plutôt les études de master, voire de doctorat.

**Le président :**

Pour aller dans le sens de Monsieur Delacourt, nous avons effectivement beaucoup discuté au sujet de ces droits d'inscription au niveau de la CPU. On s'est bien rendu compte que certains pays jugent la formation en fonction des droits d'inscription. Pour les pays asiatiques, la Chine par exemple, quand il y a une formation de plus de 200 euros et qu'elle coûte 2 000 euros ailleurs, elle envoie d'abord ses étudiants vers des études dont les droits d'inscription coûtent 2 000 euros parce qu'une corrélation se fait dans la tête des personnes sur le fait que la qualité de la formation est liée aux droits d'inscription. Cela fait partie des réflexions que nous allons donc mener au niveau de la CPU. L'objectif du gouvernement est d'améliorer l'accueil des différentes universités pour favoriser la venue des étudiants étrangers avec un objectif de 500 000 étudiants étrangers pour 2027. Est-ce que ce dispositif permettra d'atteindre cet objectif, cela reste à voir dans les années à venir, on n'est pas sûr pour l'instant. Monsieur Gérardin ?

**M. Frédéric Gérardin**

Désolé de le dire comme ça, mais nous sommes des universitaires et nous sommes autonomes, libres de penser, et de penser des coopérations avec les pays et les universités qui sont nos partenaires naturels. Il faut qu'on mène aussi cette réflexion autrement – je suis désolé de le dire comme ça – que dans un regard marketing de grande loi internationale de l'offre et de la demande où le prix serait le révélateur de la qualité de quelque chose, quelque chose de standardisé et standardisable. Je pense qu'il est nécessaire que nous continuions à mener les réflexions au vu des coopérations qui sont intéressantes pour nos territoires, pour l'établissement et pour le milieu où nous vivons, et intéressantes pour les partenariats qu'on peut avoir.

**Le président :**

C'est bien pour cela que j'ai dit que le dispositif nécessite du temps pour l'affiner et l'adapter en fonction de notre environnement et avec nos partenaires. Ce travail doit être fait avant de mettre en place les droits d'inscription pour les étudiants l'année prochaine. Monsieur Larrouy, puis Monsieur Molinié.

**M. James Larrouy :**

J'ai une question. Est-ce que cela va être automatique, des dossiers à monter pour les étudiants étrangers qui viendront s'inscrire ?

**Le président :**

Forcément parce que chaque étudiant étranger aura ses problèmes spécifiques. En fonction de ses problèmes, on verra s'il y a une exonération totale ou partielle. Monsieur Molinié.

### M. Jack Molinié

C'est pour compléter ce que disait Monsieur Gérardin. Au moment où on a reçu les présidents des pays de l'OECD, on s'engageait quelque part dans une coopération de l'enseignement supérieur avec eux, et donc il va falloir vraiment que dans nos schémas de discussion sur les coûts des études, on prenne aussi en compte les partenariats et les coopérations qu'on a déjà engagées, en particulier avec les îles limitrophes ou avec nos frères haïtiens. Globalement, on a à regarder vraiment là-dessus ce qu'on a à perdre et comment le faire avec eux parce que notre bassin est particulier. On n'est pas dans le même régime que celui des universités qui sont accolées pour ne pas faire partie du continent européen et qui peuvent voir d'autres publics arriver chez eux. On a aussi un public sur lequel on doit travailler, je crois qu'en master on a commencé à voir apparaître beaucoup d'étudiants maghrébins, pakistanais ou autres, et là aussi on doit faire une réflexion pour savoir où on doit aller. Je pense que c'est le rôle du CAC et le CPU de bien réfléchir à toutes ces orientations, toujours avec la politique globale de coopération dans la région, que l'on puisse voir en CA après, c'est-à-dire une vraie orientation vis-à-vis de notre politique à nous dans notre bassin.

### Le président :

Merci beaucoup, Monsieur Molinié. S'il n'y a pas d'autres questions, on va passer au vote. Monsieur Larrouy a demandé sur quoi on vote, nous votons sur l'exonération totale des droits d'inscription pour les étudiants étrangers avec maintien des droits d'inscription au même titre que pour les étudiants européens.

### Monsieur ???

Du coup, c'est une exonération totale ou pas ?

### Le président :

Exonération totale. Monsieur Larrouy ?

### M. James Larrouy :

Je posais la question pour savoir si cette exonération est automatique.

### Le président :

Oui, pour cette année. C'est pour après, on va travailler en cours d'année 2019-2020 sur le dispositif pour que la rentrée 2020-2021, que nous puissions peut-être faire cette exonération partielle. On passe au vote. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Merci. On va passer aux questions diverses.

POINT 6 a) Exonération des droits d'inscription pour les étudiants étrangers	Nombre de votants	
	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
<b>Avis : FAVORABLE</b>	Pour	<b>21</b>

## 7. Questions diverses

### Le président :



La question de Monsieur Hertogh a été vue et la réponse a été donnée, nous en avons discuté longuement.

Concernant la question de Monsieur Gérardin, c'est une question récurrente, nous allons travailler sur le projet, nous avons déjà une grosse partie de ce qui a été demandé, mais ce n'est pas complet. Ce matin encore, j'ai vu que ce n'était pas complet et que cela nécessite un travail supplémentaire. C'est du travail, Monsieur Gérardin. C'est beaucoup de boulot.

**M. Frédéric Gérardin**

C'est bien pour ça que ??? (inaudible) ! (Rires)

**Le président :**

Le travail de base, et après faire l'actualisation au fur et à mesure. Ce sera plus facile de faire l'actualisation que de faire le travail de base. Ma directrice de cabinet travaille dessus, c'est déjà bien avancé. J'espère que la prochaine fois...

**M. Frédéric Gérardin**

J'espère aussi, Monsieur le Président. Je commence à désespérer...

**Le président :**

Monsieur Gérardin, vous voyez bien que je ne peux pas faire ce travail et que je suis obligé de faire travailler d'autres personnes qui ont aussi beaucoup de travail. OK, merci beaucoup. J'espère que j'ai répondu quand même moyennement à la question.

**M. Frédéric Gérardin**

Bah, ??? (inaudible) ... (Rires)

**Le président :**

Concernant les emplois étudiants, je vais donner la parole à Monsieur Molinié.

**M. Jack Molinié**

En rappel, le cadre dans lequel les emplois étudiants peuvent œuvrer sont des cadres d'accueil, d'accompagnement des handicapés ou d'aide aux devoirs et tutorat étudiant. Ce cadre est fixe. Le cadre où les étudiants donnent un coup de main à l'accueil pour les inscriptions doit rester dans le cadre de l'accueil. S'il y a dérive et que les étudiants seraient utilisés à l'inscription, on ne respecte pas le cadrage, auquel cas on est obligé de rappeler à la fois aux composantes et aux pôles qui sont en charge des inscriptions et des pré-inscriptions que le cadrage n'autorise pas à utiliser les emplois étudiants dans ce cadre-là, et qu'ils sont priés de demander des CDD sur fonds propres ou autres ou sur remplacement. C'est la question. C'est pour protéger les étudiants. On ne peut pas embaucher quelqu'un à 12 euros de l'heure pour faire le travail de quelqu'un aux 35 heures et payé bien plus. Il faut donc absolument que, dans le cadre des inscriptions à l'université, dans la règle générale, les pôles demandent aux composantes de, comment dire, dégager un service au moins d'une personne par composante en fonction du nombre d'étudiants à inscrire dans la composante, de manière à ce que les inscriptions des étudiants soient faites par les personnels. S'ils ne peuvent pas, s'il n'y a pas possibilité de dégager des moyens humains, il faut utiliser des suppléants, des embauches, pour que cela puisse se faire. Les emplois étudiants sont là pour l'accueil, on ne peut pas les employer pour faire des inscriptions. Ils ne sont pas là pour faire le boulot des titulaires.

**Le président :**

Merci beaucoup. La réponse a été donnée. Je voulais dire qu'en propos liminaires, j'ai oublié de vous parler des presses universitaires. Vous savez que les presses universitaires sont restées à

l'état de vœu pendant très longtemps et ces prêts ont été mis en place avec le comité éditorial qui s'est réuni il y a une dizaine de jours, avec des collègues de l'hexagone qui sont venus, des collègues de la Martinique, des collègues de la Guadeloupe. Ce comité a travaillé pendant 48 heures et je pense que cette presse est désormais en place. Cela ne veut pas dire qu'ils n'ont rien à faire, ils sont déjà en train d'évaluer des journaux existants pour voir si ces journaux correspondent bien aux critères de qualité des presses universitaires de manière ce qu'elles soient référencées au niveau de notre presse universitaire. Monsieur Larrouy.

**M. James Larrouy :**

Monsieur Molinié, j'aimerais savoir s'il n'est pas possible que cela se fasse cette année pour les inscriptions qui sont à venir.

**M. Jack Molinié**

L'organisation des inscriptions, je rappelle que cela se fait en ligne par les personnes externes. Il reste une part de vérification des documents, cela ne rentre pas dans le cadre de l'accueil pour les emplois étudiants. Ce n'est pas de l'accueil. Si vous faites des vérifications de pièces, il y a en plus un risque, donc je préfère que, s'il y a moyen de vous embaucher, si le pôle décide d'embaucher deux, trois ou quatre étudiants, et qu'il a les moyens de faire, qu'il a le support budgétaire pour le faire, le pôle va gérer autrement. Le pôle va revenir auprès de ses composantes pour lesquelles il inscrit les étudiants. Je rappelle que le secrétariat administratif est pour l'ensemble et qu'il y a ensuite des discussions dans les composantes, auquel cas le pôle va se retourner auprès des composantes et leur demander un coup de main pour dégager du personnel, pour permettre de faire les inscriptions et les vérifications de pièces si on n'a pas les moyens. Je veux dire, la location de l'inscription administrative aux pôles de Guadeloupe et de Martinique, auquel cas chacun doit se saisir de ses besoins et de voir comment il les remplit, mais surtout pas de dévoyer une possibilité au travers des emplois étudiants, vu que les textes ne nous autorisent pas que les emplois étudiants servent à ça.

**M. James Larrouy :**

Ma question est de savoir si la (inaudible) des supports disponibles pour les emplois étudiants est suffisante.

**M. Jack Molinié**

Les emplois étudiants sont spécifiques parce qu'ils ne sont pas payés sur des crédits 30 mais des crédits particuliers puisqu'il n'y a pas de charges sociales etc. Ce ne sont pas les mêmes types de charges que les emplois, auquel cas on pourrait être attaqué par la sécurité sociale, le président en premier. La sécurité sociale pourrait venir et dire que nous faisons du...

**M. Frédéric Gérardin**

... du dumping...

**M. Jack Molinié**

Voilà, que nous utilisons les jeunes pour ne pas payer de charges sociales, auquel cas nous avons une amende... On n'a pas non plus le droit de transférer des budgets des emplois étudiants vers des CDD, parce que ce ne sont pas des supports. Ce n'est pas aussi simple que cela paraît. Certains gestionnaires de pôle ont tendance à simplifier le système et à dire que tout est possible, mais non, tout n'est pas possible.

**Le président :**

Merci beaucoup pour toutes ces informations. Monsieur Larrouy, s'il manque d'autres informations, vous pourrez discuter en off.